

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 25 septembre 2017

DELIBERATION n°2017-63

Le conseil d'administration s'est réuni le 25 septembre 2017 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 15 septembre 2017.

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 septembre 2017,

Point de l'ordre du jour :

6.2.a Approbation des propositions de la CFVU du 14 septembre 2017.

Exposé de la décision :

La CFVU a eu à traiter du dossier de l'accréditation de l'ESPE, des modalités de contrôle des connaissances (MCC) et de la convention avec l'institut régional de formation sanitaire et sociale (IRFSS).

Proposition de décision soumise au conseil :

- Dossier d'accréditation de l'ESPE Centre-Val-de-Loire ;
- MCC de master ;
- MCC de l'UFR de médecine ;
- Convention avec l'IRFSS ;
- Point ajouté : approbation de la fiche AOF de la mention de master « mathématiques appliquées, statistiques » portée par l'Université d'Orléans pour une co-accréditation.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

- Dossier d'accréditation de l'ESPE Centre-Val-de-Loire ;
- MCC de l'UFR de médecine ;
- Convention avec l'IRFSS ;
- Fiche AOF de la mention de master « mathématiques appliquées, statistiques » portée par l'Université d'Orléans pour une co-accréditation :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions	0
Votes exprimés	28
Pour :	28
Contre	0

- MCC de master :

Approbation avec la modification de la deuxième phrase du dernier alinéa de l'article 6, remplacée par la formulation suivante :

"Le redoublement de la première année de master des masters sélectionnant à l'entrée de la première année n'est pas de droit, sauf en cas de situation exceptionnelle décidée par le jury.

Le redoublement de la première année des masters sélectionnant à l'entrée de la deuxième année est de droit.

Dans tous les cas, le redoublement de la deuxième année de master n'est pas de droit, sauf situation exceptionnelle décidée par le jury."

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions	5
Votes exprimés	23
Pour :	23
Contre	0

Pièces jointes :

- Dossier de l'ESPE, MCC, convention et fiche AOF master.

Fait à Tours, le
Le Président,

28 SEP. 2017

Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil
d'administration, consultable au secrétariat de la
direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

02 OCT. 2017

Transmise au recteur le :

02 OCT. 2017

**Dossier de demande d'accréditation
de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)**

ESPE

Centre Val de Loire Académie d'Orléans - Tours

Etablissement intégrateur

Université d'Orléans

Etablissement(s) partenaire(s)

Université François-Rabelais de Tours

Dates des délibérations (conseil d'école de l'ESPE, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

CE de l'ESPE : 23 juin 2017

CA de l'université François-Rabelais de Tours :

CA de l'université d'Orléans :

Merci de renvoyer ce dossier à :

accreditation.espe@education.gouv.fr

Sommaire

<u>1) Renseignements administratifs</u>	3
1.1 Directeur de l'ESPE, Président du Conseil d'école et Président du COSP	3
1.2 Equipe de direction	3
<u>2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ESPE</u>	5
2.1 Contexte	6
2.2 Formation initiale	7
2.3 Formation continuée et continue	7
2.4 Recherche	8
2.5 Conclusion	8
<u>3) Présentation générale de l'offre de formation</u>	8
3.1 Périmètre	8
3.2 Organisation	10
3.3 Positionnement dans l'environnement	16
<u>4) Fiches AOF</u>	22
<u>5) Budget de projet</u>	22

Annexes

<u>Annexes demandées par le ministère</u>	
Annexe 1 : Tableau du budget de projet actualisé	24
Annexe 2 : Tableaux effectifs	25
<u>Annexes autres</u>	
Annexe 3 : Fiches AOF	
1 ^{er} degré	29
2 nd degré	43
Encadrement éducatif, pratique et ingénierie de la formation	57
Annexe 4 : Statuts et règlement intérieur de l'ESPE CVL	68
Annexe 5 : Bilan de la commission académique	85
Annexe 6 : Cadrage de l'écrit réflexif	88
Annexe 7 : Convention rectorat-universités	91
Annexe 8 : Recherche	99
Annexes 9 et 10 : Convention RI	
Annexe 9	108
Annexe 10	119
Annexe 11 : Cadrage du mémoire	133

1) Renseignements administratifs

1.1 Directeur de l'ESPE et Présidents du Conseil d'école et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Nom du directeur de l'ESPE : Combacau Olivier

Coordonnées téléphoniques 02 38 49 26 92

Portable 06 11 65 41 81

Courriel : olivier.combacau@univ-orleans.fr

- Nom du président du Conseil d'école : Lebeaume Joël

Coordonnées téléphoniques 01 76 53 35 02

Portable 06 37 80 29 35

Courriel : joel.lebeaume@parisdescartes.fr

- Nom du président du COSP : Cerisier Jean-François

Coordonnées téléphoniques

Portable 06 78 73 35 59

Courriel : jean.francois.cerisier@univ-poitiers.fr

1.2 Equipe de direction

Composition et responsabilités, principes de fonctionnement et modalités de pilotage (organigramme et comitologie)

Dans cette partie « administrative », le choix est fait par le comité de pilotage de présenter uniquement l'organigramme fonctionnel de l'ESPE CVL ainsi que l'organigramme administratif. Si cela ne représente pas à proprement parler l'équipe de direction, cela montre le mode de pilotage de l'école.

Les principes de gouvernance seront détaillés dans la partie 2 « stratégie concernant le pilotage ».

CONSEIL DE L'ÉCOLE

• Président : Joël **LEBEAUME**

CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE

• Président : Jean-François **CERISIER**

DIRECTION

Directeur : Olivier **COMBACAU**
Directrice adjointe : Anne-Lise **DOYEN**
Responsable des Services Administratifs : Catherine **AMADEI**
Responsable du Pôle Formations et Stages : Sophie **NEUMANN**
Responsable du Pôle Recherche, Ressources et Innovation : Philippe **BOURDIER**

RESPONSABLES DE CENTRE DE FORMATION

Blois : Yves **FEUNTEUN**

Bourges : Florence **SAINT-LUC**

Chartres : Christian **CAUCHI**

Châteauroux : Isabelle **LABROUE**

Orléans : Andrés **MERCHAN**

Tours-Fondettes : Daniel **FORT**

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

PÔLE FORMATIONS ET STAGES

Responsable : Sophie **NEUMANN**

Service Enseignement, Éducation et Formation

Master MEEF 1^{er} degré

- Responsable pour l'université d'Orléans : Philippe **BOURDIER**

- Responsable pour l'université François-Rabelais de Tours : Sandrine **DALLET-CHOISY**

Chargée d'étude M1 MEEF : Cindy **CHATEIGNER**

Chargée d'étude M2 MEEF : Magali **NOYER-MARTIN**

Master MEEF 2^e degré :

- Responsables ESPE pour l'université d'Orléans : Sandrine **GRELLIER** et Christophe **BEAUBRAS**

MEEF - Responsable ESPE pour l'université François-Rabelais de Tours : Olivier **CARRILLO**

Coordonnateurs Tronc commun : Emmanuel **FEYTE**, Christophe **BEAUBRAS** et Sophie **NEUMANN**

Master MEEF Encadrement éducatif :

- Responsable : Anne **BOUJU-GOUJON**

Master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation :

- Responsable : Anne-Lise **DOYEN**

Chargée d'étude M1 MEEF : Christine **MAINTIER**

Cycle Licence | Correspondant licence : Walter **BADIER**

Service des Stages : Sophie **NEUMANN**

Service Formation Continue et tout au long de la vie / ASH : Christine **MAINTIER**

PÔLE RECHERCHE, RESSOURCES ET INNOVATION

Responsable : Philippe **BOURDIER**

Service Ressources pédagogiques, Production et Innovation : Sylvie **QUITTELIER**

Service Formation de formateurs : Pascale **BÈGUE**

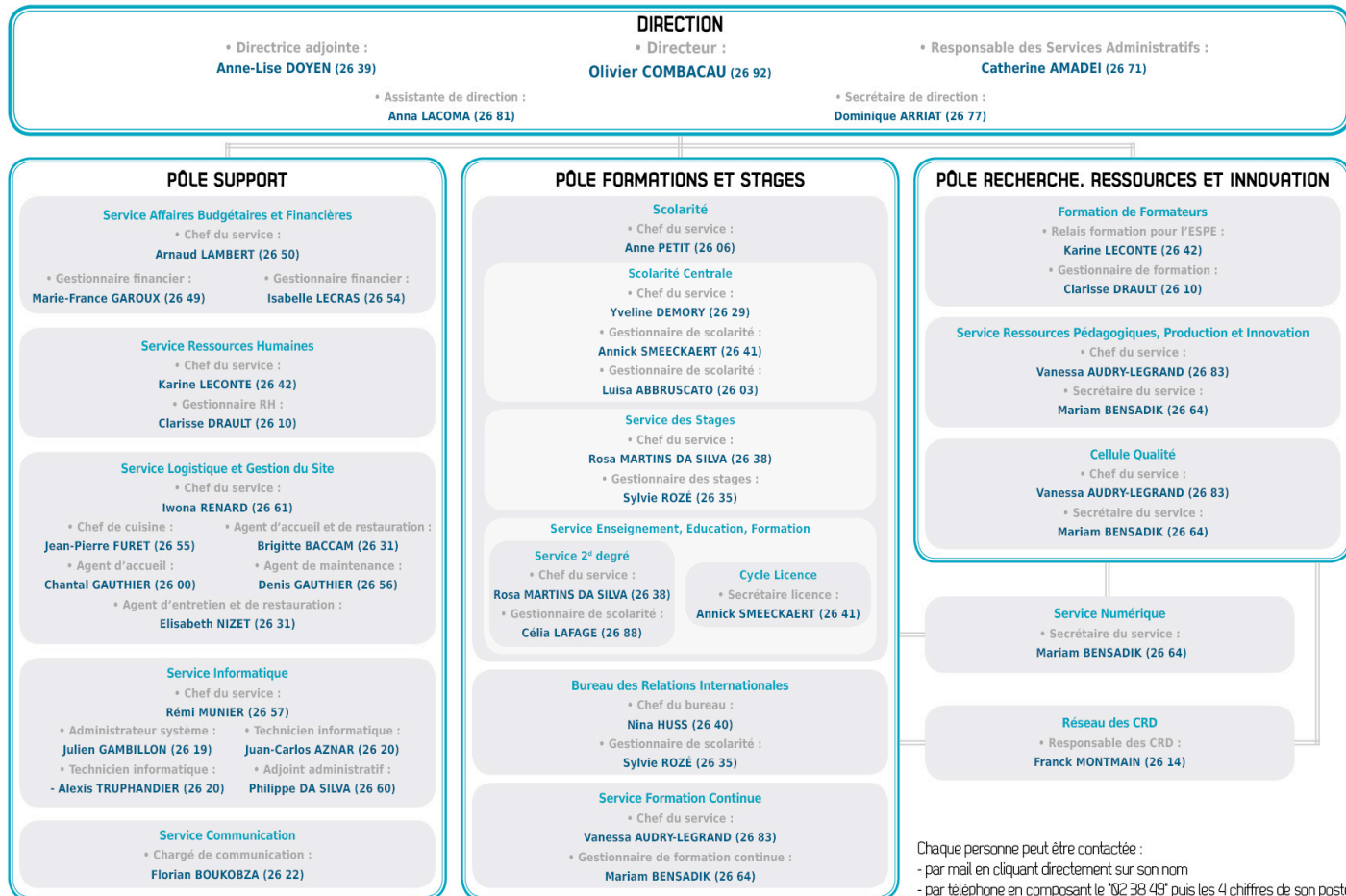
Cellule Qualité : Eric **DEPUSSAY**

Chargé de mission numérique : Vincent **LEBOIS**

Correspondant TICE : Vincent **BECK**

Correspondante Arts et Culture : Christine **RAMAT**

Correspondante Laïcité : Françoise **BEAUGER-CORNU**



2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ESPE

Conformément à la loi de refondation de l'école, aux statuts de l'école et au règlement intérieur, l'ESPE CVL est administrée par deux conseils (conseil de l'école et conseil d'orientation scientifique et pédagogique) et dirigée par un directeur et une équipe de direction. La composition des conseils et leurs attributions sont détaillées en annexe 4 dans les statuts et le règlement intérieur de l'ESPE CVL.

Il en est de même pour l'équipe de direction, le conseil de direction et les différents organes consultatifs (groupes de concertation et de développement, conseils de centre de formation et groupes d'appuis).

L'équipe de direction (composée du directeur, de la directrice adjointe, des deux responsables de pôle et de la responsable des services administratifs), se réunit fréquemment afin de faire le point sur l'ensemble des dossiers. Les échanges par mail sont permanents. Le conseil de direction se réunit 6 fois par an, dont deux fois en séminaire de deux jours afin d'avoir des débats de fond et dans la durée sur la trajectoire de l'ESPE CVL.

Afin de garantir le suivi des formations et de la réforme, deux **comités de suivi** ont été créés en plus de ces structures :

- Le comité de suivi premier degré est composé de l'IA-DASEN en charge du premier degré (désigné par Madame la Rectrice) pour l'académie, du directeur de l'ESPE (ou de la directrice adjointe), du DAFOP, des IENA des six départements, des six responsables de centre de formation et de la responsable du pôle formations et stages.

- Le comité de suivi second degré est composé de l'IA-DASEN en charge du second degré (désigné par Madame la Rectrice) pour l'académie, du directeur de l'ESPE (ou de la directrice adjointe) de la doyenne et des vice-doyens des IA-IPR et IEN ET-EG, du DAFOP, des responsables de la mention MEEF second degré des universités d'Orléans et François-Rabelais de Tours, de porteur.euse.s de parcours (ESPE ou universités), des responsables du tronc commun et de la responsable du pôle formations et stages.

Ces deux comités se réunissent 3 à 5 fois par an pour évaluer, questionner et améliorer les formations et organisations mises en place. Ils valident notamment les modalités de l'alternance intégrative, rédigent le livret du stagiaire...Ils permettent de dépasser la composante ESPE pour donner du corps au projet partagé d'une ESPE académique. Un compte rendu est rédigé à chaque réunion et diffusé aux membres.

La **commission académique**, présidée par Madame la Rectrice ou la personne qui la représente est composée des doyen.ne.s des IPR et IEN ET/EG, du DAFOP, des DASEN responsables académiquement des premier et second degrés et de la direction de l'ESPE. Elle se réunit deux fois par an et valide les parcours de formation des différents profils de stagiaires ainsi que le cadrage de l'écrit réflexif des stagiaires non soumis au mémoire de master (annexes 5 et 6).

Enfin, un **groupe de pilotage** comprenant deux représentant.e.s de l'académie désigné.e.s par Madame la Rectrice, deux représentant.e.s de l'université François-Rabelais de Tours, deux représentant.e.s de l'université d'Orléans désigné.e.s par les présidents et de deux représentant.e.s de l'ESPE, a été chargé de réfléchir sur ce dossier d'accréditation qui est donc co-construit comme lors de la première accréditation.

Les différents partenaires s'entendent pour créer, conformément aux souhaits ministériels, un **directoire** associant Madame la Rectrice, les deux présidents d'université, le directeur de l'ESPE et le président du conseil de l'école, qui permettra de réfléchir à la ligne politique du projet d'ESPE, et de se projeter dans une gestion (notamment des objectifs et des moyens) sur plusieurs années. Dans le respect de l'identité et de la personnalité morale et juridique de chaque partenaire, comme des missions des instances statutaires, les missions du directoire consistent :

- en la définition du partenariat autour du projet en rapport avec les moyens mis en place par les partenaires,
- dans le suivi de l'exécution du projet et de la réalisation des engagements respectifs de chaque partenaire.

Cet organe, réuni à l'initiative de la Rectrice, a un rôle politique d'impulsion et de garant du respect du projet de l'ESPE. Il supervise l'exécution du budget de projet agrégeant les contributions des partenaires.

Tous ces conseils sont indispensables à la bonne marche de l'ESPE CVL, afin de respecter les cadrages nationaux, les contraintes liées aux universités, d'améliorer les formations, d'écouter les usager.ère.s...et de faire de l'ESPE un projet **partagé** au service de la formation des enseignant.e.s. Ce projet partagé est matérialisé par une convention liant les deux universités au rectorat concernant la formation des enseignant.e.s.

Nous allons maintenant détailler le projet politique de l'ESPE CVL qui donnera la direction à suivre pendant la durée de cette accréditation et déterminera l'ESPE cible à l'horizon 2022.

2.1 Contexte

A un an de la fin du mandat de l'équipe de direction et après la quatrième rentrée des ESPE, il semble important de faire un point sur le futur de l'ESPE CVL et les perspectives pour cette prochaine accréditation. Cette partie du dossier ne reposera pas sur un bilan de ce qui a été mis en place (ce bilan est fait chaque année dans le document d'orientation politique et son suivi, envoyé à madame la Rectrice, aux présidents d'université, aux conseils et à tous les personnels, ainsi que dans le rapport d'activité du directeur), mais sur des éléments de contexte prévisibles et sur les perspectives liées.

L'urgence de la création des ESPE a conduit à se pencher sur la réforme des formations (culture commune, formation à et par la recherche, prise en compte de la réussite des élèves, ...) et la création des différents parcours adaptés, c'est ce qui a été fait. L'ESPE devait s'ouvrir aussi et de nombreux partenariats ont été créés (à travers la mise en place des équipes plurielles et autour de l'ouverture de la mention PIF, notamment).

En 2018, les enfants du « babyboom » de l'an 2000 arriveront massivement en L1 à l'université. Ils seront au niveau master en 2021. D'ici là, le nombre de places aux différents concours aura probablement diminué du fait de la pyramide des âges des enseignant.e.s et de la démographie des élèves en diminution. De par cette diminution du nombre de postes, la meilleure voie pour réussir le concours devrait être le passage par l'ESPE (c'est déjà le cas dans les études de la DEPP, mais cela risque d'être encore amplifié avec moins de postes à pourvoir). Il semble donc envisageable que l'ESPE CVL ait de nombreux.ses étudiant.e.s, et en parallèle, moins de débouchés dans l'Education Nationale pour les insérer. Dès lors, il est bon de

s'interroger sur les débouchés à offrir aux étudiant.e.s suivant les masters de l'ESPE.

Comment l'ESPE CVL peut-elle relever ce défi à l'horizon 2022 pour continuer de se développer et de s'améliorer dans le souci constant d'une formation de qualité et de proximité pour les étudiant.e.s qui auront ensuite en charge la transmission de connaissances et la construction de compétences auprès de publics de milieux variés ?

2.2 Formation initiale

Il s'agit bien là du cœur de métier de l'ESPE CVL. Le système éducatif français doit continuer d'évoluer avec la société et répondre aux attentes de la nation.

L'ESPE est un agent de cette évolution, tant pour l'accompagner que pour la provoquer (cf. point suivant sur la recherche et les innovations). Des changements de paradigme comme par exemple l'approche curriculaire, demandent du temps et un accompagnement pour une appropriation effective par les futur.e.s enseignant.e.s (comme par les enseignant.e.s titulaires, comme nous le verrons ci-dessous). La formation initiale devra continuer de progresser notamment afin de devenir la seule voie « normale » de réussite aux concours. Elle devra aussi prévoir plus de passerelles (négligées à l'heure actuelle du fait des taux élevés de réussite aux concours) et notamment vers la mention MEEF PIF (Pratique et Ingénierie de la Formation). Cette mention doit permettre l'insertion des étudiant.e.s dans d'autres milieux professionnels où l'expertise de l'ESPE et la qualité de sa formation seront reconnues.

Les six centres de formation de l'académie sont garants de proximité pour les stagiaires avec leur lieu de stage et de mixité sociale des étudiant.e.s souvent peu mobiles pour des raisons économiques.

L'offre en licence sera élargie (voir détail en page 15).

La mention de master MEEF second degré, gérée jusqu'alors par les composantes des deux universités, sera lors de ce nouveau contrat pilotée par l'ESPE CVL qui s'assurera de la cohérence des maquettes avec le projet de formation national et académique, sans déposséder les UFR et/ou UFR collegium de leurs prérogatives. Cette avancée va dans le sens du retour du HCERES sur l'évaluation des formations. Ce pilotage sera donc à construire et à stabiliser dans les années de cette accréditation.

2.3 Formation continuée et continue

L'ESPE CVL devra, dans les années à venir, s'emparer davantage de cette mission donnée par la loi de refondation en particulier en s'appuyant sur l'accompagnement prévu dans le cadre du PPCR. Elle devra participer à la formation continue en s'appuyant sur les priorités du rectorat et du ministère. Il s'agira (comme cela a été fait pour le CAFIPEMF, le CAFFA et le CAPPEI) de rendre cohérente la formation premier degré dans les départements de l'académie et de participer davantage à l'élaboration et la mise en œuvre du plan académique de formation dans le second degré. La formation continuée (en T1 et T2, c'est à dire les deux premières années post-titularisation) sera un moyen d'améliorer la formation initiale en l'allégeant peut-être durant l'année de stagiaire et en l'enrichissant ensuite en poursuivant l'accompagnement des jeunes enseignant.e.s. Ceux-ci se détacheront, petit à petit, des aspects de gestion de la classe pour revenir sur des contenus didactiques plus pointus et une approche plus curriculaire centrée sur les apprentissages effectifs des élèves. Cette formation continue nécessite une proximité géographique entre les centres ESPE et les DSDEN (favorisée par le maillage territorial de l'ESPE CVL). Il faudra également trouver avec le rectorat, un montage financier qui permette de la mettre en œuvre. Cette formation est mise en place dans le premier degré à compter de la rentrée 2017 (elle doit être évaluée et certainement évoluer) et le sera à la rentrée 2018 dans le second degré en lien avec la DAFOP. Cette formation s'appuiera sur un positionnement initial et un accompagnement qui se rapprochera de la logique du PPCR.

Outre l'appui sur la recherche (voir paragraphe suivant), l'intérêt de placer la formation continue des enseignant.e.s dans un cadre universitaire est de pouvoir rendre cette formation diplômante. Le vivier d'enseignant.e.s non titulaires d'un master est considérable dans l'académie et peut constituer un fort levier de développement de l'ESPE CVL. Cette formation continue diplômante pourra se faire à travers la mention PIF. Le maillage territorial de l'ESPE CVL est, là-encore, une grande force pour réaliser cet objectif, de même que les spécificités des options développées sur chacun des centres de formation (numérique à Chartres, public en situation de vulnérabilité à Orléans et Châteauroux, gestion de la formation à Orléans...). Le partenariat avec la maison pour la science permet de développer des options dans le cadre de ce type de formation continue permettant des parcours diplômants.

En plus de la formation continue des enseignant.e.s de l'éducation nationale évoquée plus haut, l'ESPE devra s'emparer de la formation continue des enseignant.e.s du supérieur. C'était un des axes forts du dossier d'accréditation de l'ESPE CVL en 2013 qui a été provisoirement abandonné à la demande de l'université d'Orléans. La pédagogie du supérieur, en partenariat étroit avec l'université François-Rabelais de Tours maintenant associée dans la même COMUE, doit être développée notamment pour permettre la

réussite des étudiant.e.s qui vont arriver en masse à l'université en 2018. La problématique scolaire de la réussite de tous va très vite se retrouver à l'université, ce que l'on constate avec les bachelier.e.s technologiques dans les IUT. L'ESPE CVL travaille sur ce sujet avec l'IUT 45 mais cela devra être renforcé et généralisé pour les formations de licence et peut amener à un partenariat entre les IUT de la région et les centres de formation de l'ESPE. Les formateur.rice.s doivent renforcer la congruence entre ce qu'ils demandent aux usager.ère.s et ce qu'ils appliquent à l'ESPE. C'est un impératif tant l'on sait que les stagiaires dupliquent ce qu'ils ont vécu.

La formation continue hors éducation nationale, dans le cadre du compte personnel de formation, est, elle aussi, un moyen important de faire évoluer l'activité de l'ESPE dans tous les centres de formation. Des modules indépendants (trois sont déjà construits et d'autres en projet) et partenariaux se greffent sur l'ossature du master PIF. Ces modules peuvent se vendre par le SEFCO (service de formation continue de l'université d'Orléans) à différents organismes et ils enrichissent les options du master PIF ainsi que les ressources propres de l'ESPE. Une personne qui aura suivi un de ces modules pourra capitaliser les ECTS et à terme s'inscrire pour avoir le master MEEF PIF. Le mélange des publics en formation sera une source d'ouverture pour tous. L'Ecole doit être en phase avec la société et ouverte sur celle-ci.

2.4 Recherche

Afin de poursuivre les directions développées ci-dessus, l'ESPE CVL se doit de renforcer sa légitimité scientifique. Si le législateur.rice a fait le choix d'une formation universitaire, c'est pour cet adossement scientifique. L'ESPE CVL n'a pas de déficit de qualité de recherche pure ou dans ses formations mais certainement un déficit de visibilité et de cohérence. La création d'une équipe d'accueil lors du contrat 2018-22 de l'université intégratrice permettra de donner cette visibilité et cette cohérence notamment en termes de recrutement d'enseignant.e.s-chercheur.e.s (catégorie d'enseignant.e.s déficitaire à l'ESPE CVL). Cette option est appuyée par l'évaluation HCERES sur le MEEF 1^{er} degré.

Une unité de recherche pluridisciplinaire de sciences en éducation, nommée ERCAE, sera constituée autour de l'étude stratégique des contextes et des acteur.rice.s de l'éducation (analyse de l'activité professionnelle, des logiques et des discours d'action d'éducation, d'enseignement, de formation). Cette unité de recherche a pour vocation de pallier, à l'échelle régionale, l'absence de travaux de recherche universitaires coordonnés sur ces problématiques.

C'est ainsi que la formation des enseignant.e.s, mais aussi des formateur.rice.s, continuera sa nécessaire intégration universitaire à travers l'ESPE, commencée en 2007 et réaffirmée en 2013. Outre l'adossement recherche des formations et le développement de recherches en éducation, cette équipe de recherche permettra de modifier la carte des emplois de l'ESPE, afin de tendre vers une répartition 1/3 d'enseignant.e.s chercheur.e.s, 1/3 d'enseignant.e.s du secondaire et primaire à plein temps à l'ESPE et 1/3 d'enseignant.e.s encore en poste sur le terrain. Cette nouvelle carte des emplois, avec la participation du rectorat par la mise à disposition de formateur.rice.s académiques et de professeur.e.s des écoles maitres formateurs si le contexte le permet, modifiera aussi considérablement les méthodes et contenus des formations.

La modification de la structure de la carte des emplois de l'ESPE aura donc une influence considérable sur les formations.

Cette base scientifique permettra, en outre, d'accroître encore la légitimité de l'ESPE pour intervenir en formation continue et dans d'autres milieux que celui de l'éducation nationale.

2.5 Conclusion

Ce bref paragraphe permet d'envisager le futur de l'ESPE CVL et de voir la cohérence de la politique mise en place depuis la création de l'ESPE CVL. Tout est construit de façon à ce que cette évolution puisse avoir lieu. Pour l'instant, les étudiant.e.s en MEEF (M1 et M2) sont très nombreux.ses dans les centres de formation, la réussite aux différents concours est très bonne et les forces vives de l'ESPE sont sur-employées. Cette situation ne devrait pas durer et il est donc indispensable d'envisager la suite comme une opportunité pour renforcer la place de l'ESPE CVL dans le paysage universitaire, régional voire national.

3) Présentation générale de l'offre de formation : le projet de l'ESPE

3.1 Périmètre

- **Indiquer la liste des mentions de master MEEF actuellement opérationnelles (et les parcours qui**

apparaissent dans ces mentions), et celles (avec leurs parcours) pour lesquelles l'ESPE demande l'accréditation pour le prochain contrat.

L'offre de formation de l'ESPE se décline autour des 4 mentions du master MEEF :

- MEEF premier degré
- MEEF encadrement éducatif
- MEEF pratique et ingénierie de la formation (parcours enseignement spécialisé et fo de fo)
- MEEF second degré et les parcours ci-dessous

MEEF 2nd DEGRE	ORLEANS	TOURS
Physique-Chimie	X	X
Sciences de la Vie et de la Terre	X	
Mathématiques	X	X
Education Physique et Sportive	X	
PLP Maths-Sciences (uniquement M2)	X	
Anglais	X	X
Espagnol	X	X
Lettres	X	X
Histoire-Géographie	X	X
Arts plastiques en partenariat avec ENSA de Bourges	X	
PLP Anglais-Lettres et PLP Lettres-Histoire (uniquement M2)	X	
Musique et Musicologie		X

- **Indiquer la liste des autres formations portées par l'ESPE : DU « parcours adaptés » et formations complémentaires, incluant la formation continue.**

Les différents parcours adaptés, validés par la commission académique existent mais pas sous la forme de DU. Si les stagiaires sont bien inscrit.e.s administrativement et pédagogiquement, le choix a été fait de ne pas surcharger leur année en rajoutant des évaluations liées à un DU. Ces parcours sont validés par la commission académique (voir ci-dessous) et peuvent être individualisés.

Premier degré :

- Les lauréat.e.s, étudiant.e.s de seconde année de master MEEF 1^{er} degré, inscrit.e.s en premier année de master MEEF 1^{er} degré, doivent suivre l'intégralité de la maquette du master MEEF 1^{er} degré.
- Les lauréat.e.s, déjà titulaires d'un master enseignement approprié au concours obtenu, doivent suivre la formation intitulée formation « post MEEF ».
- Les lauréat.e.s qui n'ont pas validé leur master enseignement et qui sont autorisés à se réinscrire en deuxième année de master MEEF 1^{er} degré doivent compléter les UE défaillantes qu'elles ou qu'ils doivent valider en vue de l'obtention de leur master et doivent suivre la formation « post MEEF ».
- Les stagiaires en renouvellement doivent suivre la formation « post MEEF » ou un parcours adapté si elles ou ils ont déjà suivi la formation « post MEEF ».
- Les lauréat.e.s de concours, dans une autre situation, doivent suivre l'intégralité de la maquette du master MEEF 1^{er} degré.

Des individualisations de parcours peuvent être consenties, impérativement sur justificatifs, après demande déposée auprès du responsable de centre. Les décisions sont arrêtées par la commission académique. Les lauréat.e.s, déjà titulaires d'un master ou d'un titre équivalent, n'ont pas à présenter les épreuves de certification du master MEEF 1^{er} degré.

Second degré :

- Les lauréat.e.s, étudiant.e.s de seconde année de master MEEF 2nd degré ou Encadrement Educatif, inscrit.e.s en première année de master MEEF 2nd degré ou Encadrement Educatif doivent suivre l'intégralité de la maquette du master MEEF 2nd degré.
- Les lauréat.e.s, titulaires d'un master enseignement approprié au concours obtenu, doivent suivre la formation « post MEEF ».
- Les lauréat.e.s qui n'ont pas validé leur master enseignement et qui sont autorisé.e.s à se réinscrire en deuxième année de master MEEF 2nd degré ou Encadrement Educatif doivent compléter les UE défaillantes qu'elles ou qu'ils doivent valider en vue de l'obtention de leur master et doivent suivre la formation « post MEEF ».
- Les stagiaires en renouvellement dans une discipline adossée à un master MEEF doivent suivre la formation « post MEEF » ou un parcours adapté à condition d'avoir déjà suivi la formation « post MEEF ».
- Les lauréat.e.s de concours, dans une autre situation, doivent suivre les UE de didactique et du tronc commun et/ou la formation organisée par la Dafop pour les contenus disciplinaires.

Des individualisations de parcours peuvent être consenties, impérativement sur justificatifs, après demande déposée auprès du correspondant ESPE du parcours concerné. Les décisions seront arrêtées par la commission académique.

Les lauréat.e.s, déjà titulaires d'un master ou d'un titre équivalent, n'ont pas à présenter les épreuves de certification du master MEEF 2nd degré ou Encadrement Educatif.

Mémoire

Les étudiant.e.s produisent un mémoire de master conformément aux maquettes accréditées. Ces mémoires sont encadrés par un.e tuteur.rice de mémoire (souvent la.le tuteur.rice ESPE) et par la.le tuteur de terrain. Les deux tuteurs feront partie du jury, sans préjuger de leur présence.

Les stagiaires qui suivent la formation « post MEEF » produisent un écrit réflexif sous forme de monographie collective qui donnera lieu à une soutenance.

Les autres stagiaires produisent un écrit réflexif en rapport avec leur stage et le référentiel de compétences. Les deux tuteur.rice.s aident à la construction de cet écrit. Un guide d'aide à la rédaction a été produit par une commission mixte (ESPE – Rectorat).

Tutorat mixte

Tous les stagiaires bénéficient d'un tutorat mixte, tuteur.rice ESPE et tuteur.rice de terrain. Dans les disciplines où l'ESPE ne dispose pas de moyens de formation, le tuteur.rice ESPE sera un personnel de l'Education Nationale en charge de la formation initiale pour l'ESPE.

Enseignement et numérique

Les stagiaires suivront des enseignements sur le numérique dans le cadre des maquettes MEEF. Ils auront tous la possibilité de se présenter gratuitement, au cours de l'année universitaire, au C2i2e en établissant un dossier de validation des compétences.

3.2 Organisation

Présenter l'organisation générale en mettant en avant :

- **La lisibilité, la cohérence de l'ensemble et la complémentarité des formations, en précisant les disciplines concernées et éventuellement les objectifs scientifiques et professionnels**

L'ESPE CVL, pour renforcer le continuum de formation, propose des parcours intégrés dans certaines licences ou des UE libres dans d'autres. La validation de ces UE peut amener à des validations d'acquis en master MEEF ce qui renforce la cohérence de cette proposition.

Des passerelles existent entre les MEEF premier et second degrés, vers le master de sciences du langage porté par le collégium LLSH de l'université d'Orléans ou vers le master porté par le département de sciences de l'éducation de l'université François-Rabelais de Tours. Une passerelle existe aussi entre le parcours arts plastiques du MEEF second degré et l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts (ENSA) de Bourges. Des passerelles sont en construction avec l'ERTS (école régionale du travail social).

Le master PIF n'est pour l'instant pas ouvert en formation initiale mais cela devrait être le cas dans cette accréditation. Toutefois des passerelles sont effectives entre les autres masters MEEF et le M2 PIF (pour les étudiant.e.s ne souhaitant plus devenir enseignant.e.s).

- **Les dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations : conseils (COSP, conseils de perfectionnement, autre), réunions des responsables des études ou autres dispositifs, en indiquant les responsabilités que se donnent ces dispositifs en termes pédagogiques et de recherche de qualité au sein des formations ;**

Chaque master dispose d'un conseil de perfectionnement (voir compositions ci-dessous), les comités de suivis premier et second degrés cités plus haut permettent la coordination des formations. De même, deux réunions annuelles minimum regroupent les équipes des universités d'Orléans et François-Rabelais de Tours et de l'ESPE au sujet des parcours des MEEF second degré.

Les responsables de centre de formation se réunissent avec la direction et/ou l'équipe du master MEEF premier degré une fois par mois. Ils organisent ensuite des concertations sur chaque centre de formation conformément au règlement intérieur de l'ESPE CVL (Annexe 4).

Deux séminaires de direction de deux jours sont prévus, en plus des réunions du conseil de direction, à l'automne et au printemps pour assurer la cohérence des formations et la stratégie partagée de l'ESPE dans tous les sites et dans les différentes formations.

Conseil de perfectionnement du master MEEF 1^{er} degré

Le conseil de perfectionnement du parcours du master MEEF 1^{er} degré a pour objectif d'analyser les orientations de la formation, de leur mise en œuvre et de dégager des pistes d'adaptation ou d'évolution à l'attention des porteurs du master. Il est composé comme suit :

- Les responsables, le chargé d'étude du master MEEF 1er degré,
- l'IA-DASEN représentant Madame la Rectrice,
- 6 anciens étudiant.e.s du master MEEF 1er degré (issus de préférence des différents sites),
- 3 étudiant.e.s actuels de première année (issus de préférence des différents sites),
- 3 étudiant.e.s actuels de seconde année (issus de préférence des différents sites),
- 1 enseignant.e ou enseignant.e-chercheur.e représentant chaque Groupe de Concertation et de Développement,
- 1 responsable du service de la scolarité du master de l'ESPE,
- 2 représentant.e.s des responsables de centres départementaux de l'ESPE,
- 1 enseignant.e de l'université de Tours,
- 1 enseignant.e de l'université d'Orléans,
- 2 IEN,
- 2 PEMF,
- 1 représentant.e du personnel administratif de l'ESPE,
- le directeur, la directrice de l'ESPE ou son représentant pourra être invité.

Le conseil de perfectionnement se réunit à chaque fin de semestre.

Conseil de perfectionnement des masters MEEF second degré (Universités d'Orléans et François-Rabelais de Tours) :

Il est composé de :

- l'IA-DASEN représentant Madame la Rectrice
- La doyenne des IA-IPR
- Le doyen des IEN ET/EG
- Un.e chef.fe d'établissement
- Le directeur de l'ESPE
- La directrice adjointe de l'ESPE
- La responsable du pôle formation et stage

- Les responsables de mention MEEF des deux universités
- Des responsables de parcours ou correspondant ESPE
- Les deux responsables MEEF 2nd degré tronc commun de l'ESPE
- 2 représentant.e.s FA
- La.le représentant.e administratif ESPE
- La.le représentant.e administratif ESPE de Tours
- 3 représentant.e.s délégués M1 des MEEF d'Orléans
- 3 représentant.e.s délégués M1 des MEEF de Tours
- 3 représentant.e.s délégués M2 des MEEF d'Orléans
- 3 représentant.e.s délégués M2 des MEEF de Tours

Conseil de perfectionnement du master MEEF Encadrement éducatif

Le conseil de perfectionnement du parcours du master MEEF Encadrement éducatif a pour objectif d'analyser les orientations de la formation, leur mise en œuvre et de dégager des pistes d'adaptation ou d'évolution à l'attention des porteurs du master.

Il est composé comme suit :

- Le responsable du master MEEF Encadrement éducatif
- Le cas échéant, la.le ou les responsables des parcours de ce Master
- Quatre formateurs du Master Encadrement éducatif (dont un ou plusieurs formateur.rice.s académiques)
- Deux ancien.ne.s étudiant.e.s du master MEEF Encadrement éducatif,
- Deux étudiant.e.s de première année de l'année en cours,
- Deux étudiant.e.s de seconde année de l'année en cours,
- Un.e représentant.e du Groupe de Concertation et de Développement SFEA,
- Un personnel du service de la scolarité du master de l'ESPE,
- Le responsable du centre de formation de Tours-Fondettes,
- Un.e enseignant.e-chercheur.e de l'université de Tours,
- Un.e IPR Vie scolaire
- Un.e chef.fe d'établissement
- 2 CPE en poste en établissement scolaire
- Le directeur, la directrice de l'ESPE ou son représentant pourra être invité.

Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par semestre.

A la demande du responsable du Master ou de plusieurs de ces membres (avec l'accord du responsable du Master), le conseil de perfectionnement du Master EE peut se réunir plus de deux fois au cours de l'année universitaire.

En fonction des besoins et de l'ordre du jour, des personnes qualifiées peuvent être invitées.

Conseil de perfectionnement du master MEEF Pratique et Ingénierie de la Formation

Il se réunit deux fois par an, à la fin de chaque semestre.

Composition :

- La responsable du master et les trois chargés d'année
- Sept représentant.e.s des usager.ère.s (deux par parcours et option)
- Cinq représentant.e.s des formateur.rice.s du master
- Un.e représentant.e des responsables de centre
- Trois représentant.e.s du Rectorat Orléans-Tours (en lien avec les certifications CAFIPEMF, CAFFA et CAPPEI)
- Trois représentant.e.s du monde socio-économique
- Deux représentant.e.s des masters passerelle en région Centre
- La responsable de la formation continue et continuée
- La responsable de la scolarité centrale

- **Les dispositifs mis en place pour favoriser la mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques à l'intérieur des formations voire avec d'autres champs de formations**

Les réunions conjointes (deux universités et ESPE) citées plus haut permettent de favoriser la mutualisation des enseignement.e.s et des équipes pédagogiques concernant le MEEF second degré. Pour le MEEF

premier degré, une concertation mensuelle a lieu sur chaque centre de formation.

Les groupes de concertation et de développements disciplinaires (GCD voir règlement intérieur) se réunissent au moins trois fois par an dont deux fois pendant les vacances scolaires d'automne et de printemps au même endroit afin de rencontrer la direction, de pouvoir échanger entre GCD et aussi de contribuer à créer un esprit d'école et un sentiment d'appartenance des différents formateurs (dont PEMF et FA) à un projet commun. Ces réunions permettent un travail en commun sur les déclinaisons des différentes maquettes, une réflexion commune sur les évolutions de celles-ci, l'élaboration des sujets académiques pour les contrôles des connaissances, l'accompagnement des nouveaux collègues, des formations de formateur.rice.s communes...

Une journée des formateur.rice.s a lieu chaque année en septembre, sur un thème précis (décidé en comité de direction) permettant une réflexion commune sur celui-ci.

Tout ceci contribue à la constitution de la culture commune évoquée au point suivant.

Par ailleurs, les enseignant.e.s de l'ESPE effectuent beaucoup d'enseignements dans d'autres composantes des deux universités (3500 heures de mutualisation en 2016-17 par exemple).

• **Les modalités de déploiement de la culture commune au-delà des enseignements du tronc commun**

A l'ESPE CVL, le choix a été fait de construire une culture commune tout en gardant les spécificités des publics cibles. Dans les trois mentions de master MEEF, on trouve un contenu semblable mais organisé différemment en fonction du diplôme et illustré par des exemples spécifiques liés au public scolaire premier ou second degré. Par ailleurs, la déclinaison du MEEF premier degré sur les six centres de formation de l'académie rendait un regroupement inter-mention pour ce socle commun impossible sauf à former les enseignants différemment sur certains sites (les masters MEEF 2nd degré n'étant proposés qu'à Orléans et Tours et pas sur les quatre autres centres de formation).

Les étudiant.e.s des différents parcours de MEEF 2nd degré sont rassemblés pour les enseignements de culture commune (Lettres, Anglais, Espagnol, Histoire-Géographie, Lettres-histoire, lettres-langues, arts plastiques d'une part, Mathématiques, Physique-Chimie, SVT, STAPS, math-sciences d'autre part).

	MEEF 1^{er} degré	MEEF 2nd degré	MEEF Encadrement éducatif
Connaissance du système éducatif (histoire, sociologie, enjeux et défis de l'école)	UE1.4(EC1) UE1.5(EC1) UE2.5(EC1) UE3.4(EC2)	UE 11 (EC1) UE 41 EC1 journée thématique	UE 12 UE 22 UE 31 UE 41 UE 33 UE 43
Connaissance du fonctionnement des établissements	UE1.6(EC1) UE2.6(EC1)	UE 31(EC1 et EC3 journée thématique)	UE 14 UE 24 UE 32 UE 33 UE 42 UE 43
Diversité des contextes et des publics	UE2.4(EC2) UE4.5(EC1)	UE21(EC2), UE31(EC2 et EC3 journée thématique) et UE 41 (EC1 journée thématique)	UE 11 UE 21 UE 31 UE 32 UE 41 UE 42
Psychologie du développement des apprentissages	UE1.4(EC2) UE3.4(EC1)	UE11(EC2)	UE 11 UE 21
Troubles et élèves en situation de handicap	UE4.5(EC2)	UE31(EC 3 journée thématique)	UE 11 UE 21 UE 31 UE 41
Autorité et discipline, évaluation	UE1.5(EC2) UE3.5(EC1)	UE21(EC1) UE 31 (EC2)	UE 11 UE 21 UE 31 EC1 UE 41 EC1
Accompagnement des élèves en difficulté	UE3.5(EC2)	UE21 (EC1 et EC2) UE41 (EC1 journée thématique)	UE 11 UE 21 UE 31 UE 41
Coopération et partenariat éducatif Relations aux familles	UE2.4(EC2) UE4.4	UE41 (EC1 journée thématique)	UE 12 UE 14 UE 22 UE 24 UE 32 UE 33 UE 42 UE 43
Règlement, déontologie, éthique et valeurs de la	UE2.5(EC2)	UE 21 (EC1, EC3) UE31 (journée)	UE 12 UE 13 UE 22 UE 23

République – laïcité		thématique EC3)	UE 33 UE 43
----------------------	--	-----------------	-------------

La déclinaison de ce tronc commun laisse une place importante aux équipes pluri-catégorielles avec de nombreuses co-interventions, des interventions de personnels de direction, d'encadrement (CPE...), des corps d'inspection, des professionnels de l'orientation, ...

Dans le MEEF 2nd degré, la formation reposera en M2 sur des journées professionnelles thématiques (dont certaines en établissements) afin de donner plus de sens à cette culture commune. Les thèmes de ces journées sont les suivants :

UE 31 EC 3 :

- laïcité et valeurs de la République à l'école (2HCM + 4HTD)
- le fonctionnement de l'EPL (journée de préférence en établissement) (2HCM + 4HTD)
- grandes difficultés et troubles des apprentissages (2HCM + 4HTD)

UE 41 EC1 :

- Prévention des discriminations et violences à l'école 3HCM + 3HTD
- Education prioritaire 2HCM + 4HTD
- Décrochage et grande pauvreté 2HCM + 4HTD
- Education à ... (santé, artistique et culturelle) 3HTD
- Orientation scolaire et professionnelle 2HCM + 4HTD (journée en établissement)
- Journée pluridisciplinaire EPI 6HTD

Ces thèmes s'inspirent des 4 « ensembles thématiques » du tronc commun indiqués par la note ministérielle du 30 avril 2015:

- Les valeurs de la République
- Les gestes professionnels liés aux situations d'apprentissage
- Les connaissances liées au parcours des élèves
- Les thèmes d'éducation transversaux et les grands sujets sociétaux

Cette culture commune sera aussi développée grâce aux échanges entre les équipes pluri-catégorielles (formation des tuteur.rice.s, livret de compétences, ...) mais également grâce au MEEF pratique et ingénierie de la formation qui rassemble des professionnels des premier et second degrés dans une formation continue diplômante. Les formateur.rice.s passé.e.s par le MEEF PIF se construisent cette culture commune, qu'elles.ils véhiculeront ensuite en formation dans l'académie.

Les formations post MEEF et des évènements particuliers (journée du collectif des associations partenaires de l'Ecole, journée de la laïcité, nombreux évènements culturels ou scientifiques autour de l'esprit d'Ecole comme les « conférences du soir » ...) rassemblent également tous les publics de l'ESPE.

● **Les modalités de mise en œuvre de l'alternance intégrative**

L'alternance intégrative est mise en œuvre par le tutorat mixte et par des interventions de professionnels de terrain dans les formations.

Les tuteur.rice.s terrains et ESPE se rencontrent au moins quatre fois par an dans les premier et second degrés. Dans le premier degré, ces rencontres se font dans le cadre des concertations dans les centres de formation et de la visite commune. Dans le second degré il existe, en plus de la visite commune, trois rencontres formelles :

- Une avant la rentrée autour du stagiaire,
- Une en novembre avec un temps de formation et un premier repérage des difficultés des stagiaires,
- Une en janvier.

Ces rencontres permettent de présenter les maquettes de formation aux tuteur.rice.s et de les former à l'initiation à la recherche afin qu'elles.ils participent activement au suivi puis aux soutenances des mémoires ou écrits réflexifs.

Des formations ont aussi lieu sur le terrain dans le premier degré (TP sur le terrain autour de thème précis avec prise en charge des classes dès le M1) et dans le second degré (tronc commun délocalisé en établissement, en SEGPA...).

Les évaluations prévues dans les modalités de contrôle des connaissances des masters prévoient des enquêtes de terrain à réaliser dans le lieu de stage, qu'il soit en responsabilité ou en pratique accompagnée.

Un groupe de travail sur les établissements formateurs a vu le jour dès 2014 et les chef.fe.s d'établissements ont rédigé un document qui liste les compétences travaillées sur le terrain et le moyen de parvenir à leur développement sur le lieu de stage. Ceci constitue une véritable avancée pour arriver à créer tout un écosystème complexe et collaboratif soucieux de la formation des stagiaires. Des journées du tronc commun seront délocalisées en établissements.

Enfin, cette alternance intégrative est favorisée par des outils communs à tous les acteur.rice.s pour le suivi de la formation : plateforme de suivi à distance commune aux tuteur.rice.s, IPR et chef.fe.s d'établissements, livret commun, diffusion des maquettes via un espace dédié sur le site web de l'ESPE...

Une formation à distance des tuteur.rice.s sera expérimentée à la rentrée 2017 dans certains parcours MEEF second degré pour être généralisée dans le temps de cette accréditation. Dans le premier degré, les PEMF, CPC...seront formés à la conduite d'analyses de pratiques professionnelles (APP) par l'ESPE et par les titulaires du master PIF (eux-mêmes formés en M2) en vue d'en mettre en œuvre dans les formations T1 et T2.

- **Les dispositifs mis en place pour le continuum de formation**

L'ESPE CVL tend à accroître son offre en licence qui repose pour l'instant sur de nombreuses UE de préprofessionnalisation et sur des parcours intégrés dans les licences du collégium LLSH et en licence pluridisciplinaire au collégium ST de l'université d'Orléans, et à l'étude dans la nouvelle offre de formation de l'université François Rabelais de Tours. Ce nouveau contrat doit permettre de généraliser cette offre aux licences scientifiques et de permettre, avant les formations MEEF, l'appropriation de la culture commune aux enseignant.e.s des 1^{er} et 2nd degrés. En effet, avant la différenciation des parcours liée aux concours et à l'entrée dans le métier, des échanges entre les différents types d'enseignant.e.s permettront notamment de favoriser la mise en œuvre effective du cycle 3.

La formation des néo-titulaires se fera, dans le premier degré, en ayant l'objectif d'avoir une offre cohérente sur l'académie.

Dans le second degré, l'objectif sera le même, à savoir produire un accompagnement au plus proche des préoccupations des néo-titulaires et avec une cohérence académique quelle que soit la discipline d'enseignement.

Après un positionnement en début d'année, les néo-titulaires seront accompagnés sur la construction d'une compétence qu'ils ne jugent pas assez maîtrisée. L'objectif est double : acquérir à la fois la compétence visée mais également la compétence de se former tout au long de sa vie, en particulier en s'appuyant sur une démarche de recherche. L'idée est de former des cadres A capables de réflexivité et d'auto-formation face aux enjeux actuels et futurs. Cette démarche pourra s'appuyer ensuite sur les rendez-vous de carrière du PPCR et sur un e-portefolio.

- **Les modalités de prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF (inscription et intégration dans les formations de master, dispositifs de formation adaptés, ...)** ;

(voir point 3.1)

- **La mise en œuvre de la démarche qualité ;**

En plus des conseils de perfectionnement des masters, la démarche qualité pour son volet formation prévoit une évaluation des enseignements des quatre mentions de master par les étudiant.e.s et les usager.ère.s. L'analyse de ces évaluations (avec les données quantitatives), réalisée chaque année et pour chaque formation, est ensuite envoyée aux enseignants, usager.ère.s et conseils.

En outre, deux rencontres annuelles sont organisées entre la direction et les représentants des MEEF second degré. Les usager.ère.s en MEEF premier degré sont eux associé.e.s à deux conseils de centre de formation par an, conformément au règlement intérieur. Ceux des MEEF EE et PIF sont régulièrement réunis.

La démarche qualité se décline également au niveau des services administratifs de l'ESPE. Elle a été initiée au cours de la précédente accréditation et doit se développer dans le but d'assurer une qualité de service optimale aux usager.ère.s et aux personnels, dans l'ensemble des implantations de l'ESPE. En fonction des thèmes définis chaque année, elle nécessitera un travail collaboratif des acteurs concernés.

- **Les moyens administratifs et techniques (secrétariat, etc.) à l'appui des formations.**

Les formations bénéficient de l'appui de tous les services. L'organigramme du siège administratif se trouve au début de ce dossier.

La structuration administrative de l'ESPE permet à la fois d'assurer un service de proximité, indispensable pour accueillir les usager.ère.s et favoriser les échanges avec les partenaires locaux (DSDEN,...), tout en s'assurant de la cohérence globale, et de l'application, dans l'ensemble des centres, de la politique de l'ESPE et de l'université.

Un pilotage académique, qui permet notamment de s'assurer de l'équité de traitement des usager.ère.s quel que soit le site fréquenté et du respect des règles et procédures, passe par le biais de réunions de cadres mensuelles, de groupes métiers travaillant ensemble sur des thèmes précis (scolarité, informatique, documentation, RH...), et d'échanges permanents entre les services du siège de l'ESPE et les centres de formation.

Le siège de l'ESPE est également en lien fréquent avec les services centraux de l'université de rattachement.

Durant ce contrat, la mutualisation avec les autres composantes délocalisées de l'université d'Orléans et de François Rabelais de Tours doit se poursuivre et probablement s'intensifier sans perdre la cohérence académique de l'ESPE CVL.

Le travail en commun avec les deux universités, notamment pour le suivi des parcours MEEF second degré, doit encore s'amplifier et se fluidifier pour un objectif partagé par tous : une prise en charge optimale des étudiant.e.s et stagiaires.

Le travail en partenariat avec le rectorat conduit à des réunions fréquentes avec ses services : DAFOP, DPE, DEC, partenaires incontournables pour le projet d'ESPE... Ce travail collaboratif qui aboutit à l'écriture des procédures communes, doit être poursuivi pour le prochain contrat.

3.3 Positionnement dans l'environnement

Préciser le positionnement du projet de l'ESPE dans son environnement :

- ***Positionner l'offre de l'ESPE dans l'offre globale de formation des établissements intégrateurs et partenaires***

Les masters MEEF n'entrent en concurrence avec aucun autre master de l'établissement. Un travail avait été fait dans le périmètre de la COMUE Léonard de Vinci (regroupant les ESPE de Poitiers et de Limoges). Même si le périmètre de la COMUE a changé pour devenir académique, le travail réalisé reste utile sur le plan de la recherche ou des formations rares.

L'ESPE intervient dans des parcours intégrés de licence avec le collégium LLSH de l'université d'Orléans (parcours enseignement dans certaines licences) et en licence pluridisciplinaire avec le collégium sciences et techniques. De nombreux modules de pré-professionnalisation sont proposés pour l'université d'Orléans et deux avec l'université François-Rabelais de Tours. L'ESPE travaille sur une meilleure reconnaissance de ces parcours préalables dans les MEEF (validation d'acquis). Tout ceci a été explicité précédemment.

En master, des passerelles sont prévues avec un master de sciences du langage, avec le master de sciences de l'éducation de l'université François-Rabelais de Tours mais aussi avec la mention PIF pour les étudiant.e.s qui ne veulent plus devenir enseignant.e.s.

L'idée politique est d'ouvrir l'ESPE avec des relations nombreuses avec l'extérieur (voir les partenariats ci-dessous).

- ***Indiquer les modalités du partenariat avec l'académie (conventions, etc.)***

Les relations entre l'ESPE et le rectorat se concrétisent par une convention rédigée chaque année et présentée au conseil de l'école. Celle-ci clarifie toutes les interactions entre les deux universités et le rectorat au sujet de la formation des enseignant.e.s (annexe 7). Cette convention constitue le projet commun qui dépasse la composante ESPE. C'est ce projet qui donne lieu ensuite à un budget de projet permettant de voir la contribution des trois entités à la poursuite de ce projet.

- ***Indiquer l'environnement en matière de partenariats (associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.)***

Partenariats :

L'ESPE CVL est constituée de six centres de formation. Ce maillage territorial est une force car il permet de forts partenariats avec les DSDEN et le tissu économique local pour la mention MEEF PIF notamment.

- Le partenariat le plus important est celui qui fonde l'ESPE, entre les deux universités et le rectorat pour tous les sujets ayant trait à la formation initiale et continue.
- L'ESPE poursuivra ses collaborations dans le champ de l'éducation et de la formation. Elle poursuit son travail conjoint avec les secteurs de réussite éducative des municipalités proches des centres de formation.
- L'ESPE continuera son travail de mise en relation autour d'objectifs communs, en formation comme en recherche, avec CANOPE, l'IREM, le CNAM, l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Bourges, la maison pour la science, l'ANLCl, les CRIA, l'UNIRèS, les Rendez-vous de l'Histoire de Blois, les collectivités locales et les partenaires internationaux...
- Des échanges auront lieu avec le MEDEF local pour l'insertion hors éducation nationale des usager.ère.s et le développement du master PIF.
- Afin de renforcer les équipes plurielles et la gouvernance du projet d'ESPE, une vigilance particulière sera apportée au suivi des instances mises en place : comités de suivi de la réforme premier et second degrés.
- La création d'un directoire associant Madame la Rectrice, les deux Présidents d'université le Président du conseil de l'école et le directeur de l'ESPE sera un bon moyen de pilotage à moyen terme.
- Les collaborations initiées avec le collectif des associations partenaires de l'école – CAPE (qui intervient une journée dans chaque centre de formation de l'ESPE pour une journée de formation à destination aux stagiaires premier et second degrés) et le trinôme académique devront se poursuivre.

Ouverture artistique et culturelle :

Les étudiant.e.s sont impliqué.e.s dans la vie culturelle, notamment pour donner du contenu au parcours artistique des élèves : expositions, projets pluridisciplinaires, résidence d'artistes, en lien avec les différents partenaires des universités (scènes nationales...). Des projets culturels sont soutenus financièrement et une communication régulière est faite pour favoriser la circulation des informations sur les différents centres de formation. Des partenariats sont noués avec la DRAC, le FRAC...

Dans le but de mieux accueillir les étudiant.e.s étranger.e.s dans les différents centres afin de favoriser le partage des expériences (étudiant.e.s Mexicain.e.s, Erasmus...), il sera proposé de les inclure dans différents projets culturels ou dans les projets prévus dans les maquettes.

L'ESPE continue à communiquer sur son activité, son rayonnement (par le biais de newsletter diffusée largement, réseaux sociaux, site web, chaîne YouTube...) afin qu'elle soit connue et reconnue comme un partenaire incontournable en région Centre dans le champ de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

- ***Lister les laboratoires en appui des formations et le cas échéant les modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'ESPE, préciser comment se sont articulés au sein des formations les liens formation-recherche et indiquer le potentiel global en enseignant.e.s-chercheur.e.s et/ou chercheur.e.s et leurs liens avec les laboratoires de recherche du domaine***

En 2017, la composante ESPE compte 34 emplois d'enseignant.e.s-chercheur.e.s : 4 PR dont deux vacants et 30 MCF dont 3 HDR ; 10 enseignant.e.s (4 PRAG, 3 PRCE et 3 PREC) sont docteur.e.s ; 6 enseignant.e.s (2 PRAG et 4 PRCE) sont doctorant.e.s.

Les enseignant.e.s-chercheur.e.s ont des localisations et des rattachements différents :

Lieu d'exercice	nb	Unités de recherche de rattachement	nb
Orléans	14	UR Orléans	13
Tours	10	UR Tours	4
Chartres	4	UR extérieures	13
Bourges	3	Sans UR	4
Châteauroux	1		
Blois	2		
total	34		34

Les enseignant.e.s-chercheur.e.s ont des spécialités très diverses :

Section CNU		domaine	n b	Mobilité*	Emplois**
7e	linguistique	SHS	2	1	vacant
9e	Littérature française	SHS	3	0	
11e	Littérature étrangère	SHS	1	0	
16e	Psychologie	SHS	7	6	Susceptible (1959)
17e	Philosophie	SHS	1	0	
18e	Arts	SHS	2	1	
19e	Sociologie	SHS	1	1	Susceptible (1953)
22e	Histoire	SHS	1	0	
23e	Géographie	SHS	1	1	Susceptible (1954)
70e	Sc. éducation	SHS	6	6	
25e	Mathématiques	ST	3	0	Susceptible (1954)
27e	Informatique	ST	1	0	
28e	Physique	ST	1	1	
60e	Mécanique	ST	1	0	
66e	Biotechnologies	SVE	1	1	
67e	Biologie	SVE	1	0	
total			33	17	

* La mobilité indique la possibilité de changement d'unité de recherche de rattachement du double point de vue thématique et régional

** emplois vacants ou susceptibles d'être vacants à 5 ans

Le potentiel de recherche est marqué par :

- l'absence de didacticiens des mathématiques (en lien avec l'absence d'IREM) ;
- l'absence de PR en sciences de l'éducation ;
- une faible force d'encadrement doctoral (1 PR poste vacant) ;
- des docteur.e.s et doctorant.e.s essentiellement personnels enseignants.

Avec un groupe de 17 EC et quelques départs potentiels dans les 5 années à venir, l'ESPE CVL se trouve dans une situation intéressante pour envisager une structuration de la recherche par la création d'une unité de recherche. La faiblesse majeure d'un projet d'EA est cependant l'encadrement doctoral.

La poursuite de l'analyse prospective nécessite la définition d'une politique des emplois à l'échelle de l'Université d'Orléans :

- transformation des emplois de PRAG en MCF ;
- soutien des préparations de HDR avec des CRCT ;
- choix des profils recherche dans le renouvellement des emplois vacants.

La création d'une équipe d'accueil, après avoir essayé plusieurs autres structurations possibles (fédération de recherche, rapprochement de laboratoires existants à Orléans ou à Tours), est une nécessité pour l'ESPE CVL. L'annexe 8 explicite cette nécessité ainsi que le contexte local et national.

Le pourcentage d'enseignant.e.s chercheur.e.s (23% en 2017) est très faible et constitue un frein à la volonté d'un adossement plus large à la recherche. Comme expliqué au point 2, l'objectif cible à la fin du contrat serait 33% d'enseignant.e.s chercheur.e.s, 33% d'enseignant.e.s du primaire ou du secondaire et 33% d'enseignant.e.s encore sur le terrain. Le tableau ci-dessous résume un moyen, non exclusif et à titre d'exemple, d'y parvenir. Cette évolution dans la carte des emplois de l'ESPE CVL permettrait incontestablement des progrès dans les recherches effectuées, dans la capacité de répondre aux demandes du terrain et de l'académie et bien entendu dans les formations.

	Enseignant.e.s à temps partagé (dont PEMF et FA)			Enseignant.e.s à temps plein PRAG PRCE PREC			Enseignant.e.s-chercheur.e.s		
	2017	2022	Horizon 2025	2017	2022	Horizon 2025	2017	2022	Horizon 2025
Nombre d'ETP Université d'Orléans	14	14		70	60		31	41	
Nombre d'ETP Rectorat Orléans-Tours	28	33		0	0		0	0	
% des personnels enseignants	28,77	31,13	33	47,95	39,74	33	23,29	29,14	33

Présentation scientifique de l'unité de recherche

L'unité de recherche ERCAÉ (Equipe de Recherche Contextes et Acteurs de l'Éducation) a pour fondement une ambition actuelle de transformation et d'affirmation de l'importance de la recherche en éducation par le Rectorat d'Orléans-Tours, l'université d'Orléans, la Région Centre Val de Loire. Il s'agit de créer une dynamique de recherche sur le champ de l'éducation dans une aire géographique qui en était dépourvue jusqu'alors mais aussi parce que les lois de la refondation de l'École ont souligné l'importance d'irriguer les formations par les acquis de la recherche.

L'unité de recherche ERCAÉ inscrit ses domaines d'étude dans un champ ouvert, sur des sujets peu envisagés jusqu'alors à l'échelle des unités de recherche françaises, alors qu'une carence en la matière a été soulignée par un récent rapport de la DGESIP, présenté devant le CNESER le 15 novembre 2016. Ainsi, les orientations scientifiques d'ERCAÉ sont pensées non seulement pour constituer des connaissances nouvelles sur l'éducation, mais également pour contribuer à nourrir les formations professionnelles des éducateur.rice.s, des enseignant.e.s et des formateur.rice.s.

ERCAÉ trouve également son origine dans l'existence d'une structure de recherche pluridisciplinaire locale, active sur le champ de l'éducation, propre à l'université d'Orléans, mais sans reconnaissance par l'HCERES qui a été créée depuis 2012. Celle-ci regroupait des chercheur.e.s spécialistes des questions ayant trait à l'éducation qui avaient organisé leurs travaux en répondant à des appels à recherches régionaux. Cette structure antérieure (GREF - Groupe de Recherche en Education et Formation) regroupait des enseignant.e.s-chercheur.e.s volontaires de l'IUFM, puis de l'ESPE Centre Val de Loire, mais aussi de l'université intégratrice l'université d'Orléans. Ce groupe était composé de 14 enseignant.e.s-chercheur.e.s et de 8 enseignant.e.s.

L'unité de recherche ERCAÉ est basée à Orléans, dans les locaux du siège académique de l'ESPE Centre Val de Loire, 72 rue du faubourg de Bourgogne, 45000 Orléans. Elle rassemble des enseignant.e.s-chercheur.e.s dont les activités d'enseignement se répartissent dans plusieurs centres départementaux de la région Centre Val de Loire. Elle a donc pour vocation à accentuer les recherches en éducation à l'échelle régionale et nationale en explorant des domaines complémentaires de ceux que d'autres laboratoires envisagent, mais aussi de permettre une politique de recrutement d'enseignant.e.s-chercheur.e.s, travaillant sur le champ de l'éducation à l'université d'Orléans, tout particulièrement à l'ESPE Centre Val de Loire. Cette composante de l'université d'Orléans se trouve en effet nettement sous-dotée en enseignant.e.s-chercheur.e.s, tant par rapport aux autres composantes de l'université intégratrice, que par rapport aux autres ESPE du paysage français.

L'unité de recherche ERCAÉ est constituée de 15 enseignant.e.s-chercheur.e.s : 1 PU, 14 MCF dont 1 MCF HDR. Elle comprend également 6 enseignant.e.s du primaire ou du secondaire, formateur.rice.s à l'ESPE CVL ainsi que cinq enseignant.e.s titulaires de doctorat dans le champ de l'éducation.

Missions :

La politique scientifique de l'unité de recherche est régie par la volonté constituer un pôle de recherche identifiable de chercheurs, issus de plusieurs spécialités sur les questions d'éducation, d'enseignement de formation à l'échelon régional et national en rassemblant des chercheurs de l'université d'Orléans (ESPE mais aussi hors ESPE). La convocation de plusieurs champs scientifiques au sein de ce pôle pluridisciplinaire est requise par la complexité des questions envisagées : sciences de l'éducation, psychologie du développement, didactiques.

Objectifs scientifiques :

Ce pôle oriente ses travaux vers une recherche finalisée en définissant des cadres de recherche sur les champs de l'éducation, de l'enseignement, de la formation qui s'attachent à l'analyse des logiques d'action à l'œuvre, tant dans l'environnement scolaire que familial, tant dans le cadre de la formation professionnelle que celui des pratiques éducatives tout au long de la vie. C'est pourquoi cette unité de recherche envisage en particulier comme objet d'étude les **contextes éducatifs** mais aussi les **acteurs de l'éducation**.

Le contexte éducatif est communément défini (Cicurel 2007, Cicurel, Rivière 2008) comme un ensemble de données souvent contraignantes, issues du milieu dans lequel se déroule un processus d'éducation. Le contexte véhicule des traditions et de modes de communication qui exercent des influences sur les pratiques éducatives, d'enseignement, de formation, à la fois explicites mais aussi implicites. En s'inscrivant dans une perspective écologique de l'acquisition (Pallotti 2002), l'étude des contextes est mise en relation avec les logiques des acteur.rice.s de l'éducation (particulièrement élèves, enseignant.e.s, étudiant.e.s, stagiaires, parents), telles qu'elles peuvent se saisir dans les pratiques et les discours inscrits dans l'espace professionnel contemporain.

Les questions centrales et transversales qui sous-tendent les recherches sont les suivantes : à quelles conditions les contextes spécifiques d'éducation peuvent-ils être maîtrisés par les acteur.rice.s de l'éducation (début de carrière, constitution de la polyvalence, spécificité des débuts des vacataires, par exemple) ? Quelles sont les influences du passé scolaire, professionnel de ces acteur.rice.s dans les discours et les pratiques de formation ? Quelles sont les spécificités des contextes d'éducation, de formation et d'apprentissage d'un point de vue didactique, historique, psychologique, écologique ?

Ces interrogations seront envisagées dans les champs suivants :

- Développement des compétences dans le domaine de la littératie scolaire (compétences en lecture, écriture, compréhension) par l'étude des effets de l'entraînement, de la plurimodalité des supports, des dispositifs pédagogiques.
- Conception et mise en œuvre des pratiques d'évaluation dans les disciplines : comparaison entre disciplines scolaires, entre cycles du système éducatif français, rôle de l'environnement numérique.
- Développement de l'identité professionnelle et logiques des acteurs de l'éducation : étude des politiques éducatives, étiologie des difficultés professionnelles, constitution des discours professionnels, pratiques professionnelles du numérique, caractérisation des processus d'acculturation professionnelle.

Répartition des travaux de l'unité d'accueil ERCAÉ

L'unité de recherche ERCAÉ répartit ses activités autour de trois orientations de travail, présentées dans un ordre décroissant d'importance :

- La production de connaissances en lien avec les terrains de l'éducation, de la formation, de l'enseignement : sciences de l'éducation, psychologie du développement, ergonomie du travail, didactiques disciplinaires, histoire culturelle sur les problématiques liées au développement des compétences en lecture écriture, à l'éducation durable, à l'évaluation dans les disciplines, à l'identité professionnelle tant dans une perspective synchronique (autour du paradigme des ruptures et des continuités pour les acteur.rice.s et les contextes d'éducation), à l'éducation familiale et aux relations famille-établissements d'éducation.
- Transfert des connaissances : par l'intégration dans les formations des acquis des recherches et des méthodologies employées comme moyen de construire une dynamique d'acquisition des compétences professionnelles, dans les différents masters MEEF, fondée pour une part sur une posture de chercheur.e (intégration dans les enseignements méthodologiques de tous les masters MEEF de l'ESPE CVL), forte participation des enseignant.e.s-chercheur.e.s dans les plans de formation continue du Rectorat d'Orléans-Tours ainsi qu'aux travaux du CARDIE, séminaires de recherche intégrés aux masters MEEF.
- La valorisation des connaissances : organisation de journées d'études et colloque, diffusion par publications en ligne et papier, blog-recherche.

L'appui à la communauté se fait dans une double direction : en direction de la communauté des chercheur.e.s, en direction de la communauté des acteur.rice.s de l'éducation.

- **Préciser les différents partenariats internationaux.**

L'ouverture à l'international est importante dans la formation des enseignant.e.s car les systèmes éducatifs et les méthodes d'apprentissages peuvent beaucoup varier d'un pays à l'autre. Elle permet aux futur.e.s enseignant.e.s d'enrichir leur connaissance des démarches pédagogiques relatives à l'apprentissage, d'échanger des pratiques pédagogiques, de découvrir d'autres méthodes de gestion de classe, d'accompagnement des élèves en difficultés et de différenciation.

L'expérience de stage à l'étranger apporte, de par la solidité de l'encadrement proposé par nos partenaires, un réel atout en matière de recherche internationale pour l'éducation, d'approche comparatiste sur les systèmes internationaux et de développement de la réflexivité. Cette expérience et notamment l'enseignement du Français en tant que langue étrangère dans les classes permet de prendre conscience des difficultés des élèves allophones et donne des outils pour mieux les accompagner dans cet apprentissage.

Les partenariats et collaborations en matière de relations internationales à l'ESPE Centre Val de Loire trouvent leur origine dans les précédents programmes de formation croisée et les projets intensifs Erasmus, et s'appuient sur le Symposium Network (<https://symposionnetwork.com/>), sur des projets de recherche mais également sur les appels à participation à l'initiative du réseau des ESPE.

Différents type de partenariats de l'ESPE Centre Val de Loire permettent la mobilité entrante et sortante des étudiant.e.s :

Partenariats Erasmus : L'ESPE a 32 partenaires Erasmus dans 16 pays européens. La mobilité sortante dans le cadre du master MEEF est grandement freinée par la structure de la formation des enseignant.e.s (place du concours à la fin du M1) et les besoins en enseignant.e.s dans l'académie (une dizaine d'étudiant.e.s lauréat.e.s des concours de l'enseignement demandent un report de leur stage pour effectuer leur semestre 3 de master MEEF dans le cadre du programme Erasmus +, report qui ne leur est pas accordé). En revanche, le programme permet à l'ESPE d'accueillir un nombre d'étudiant.e.s étranger.e.s qui sont intégrés dans les cours du master MEEF 1^{er} degré pendant 1 ou 2 semestres et ainsi permettent l'ouverture à l'international de nos étudiant.e.s.

Stage à l'étranger : Suite au programme ministériel de formation croisée existant jusqu'en 2012, l'ESPE propose un programme de stage à l'étranger aux étudiant.e.s du MEEF 1^{er} et 2nd degrés. Les modalités du programme sont détaillées dans l'article 8 de l'accord modèle (annexe 9). Pour la mise en place, le BRI travaille en relation étroite avec 17 universités partenaires dans 12 pays, qui organisent le stage, l'encadrement pédagogique et souvent l'hébergement. En retour, l'ESPE accueille les étudiant.e.s de ses partenaires en stage répartis sur l'académie dans les centres de formations. Depuis la parution des textes officiels permettant de nouveau la mobilité des professeurs stagiaires, nous travaillons en collaboration avec le rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours pour organiser l'expérience des professeur.e.s stagiaires en établissement scolaire à l'étranger. Pour développer ce volet, l'ESPE CVL a été retenu dans le cadre d'un appel à propositions du programme Erasmus+ 2017 pour la mobilité des étudiant.e.s en formation professionnelle. En 2018 nous allons répondre à cet appel en consortium avec le réseau national des ESPE.

Programme d'accueil des professeur.e.s mexicain.e.s : ce partenariat a été créé à l'initiative du MENESR et du Ministère de l'Education Publique mexicain. L'ESPE CVL a participé au projet pilote en 2015 qui a permis de construire un programme semestriel de formation de 400 enseignants mexicains. Depuis septembre 2016, et pendant trois années consécutives, nous accueillerons un groupe de dix étudiant.e.s mexicains en dernière année de formation avec un programme similaire à celui des professeurs stagiaires français : formation en alternance complétée avec des cours de Français langue étrangère et des cours spécifiques sur le système éducatif français et la formation des enseignants. Les étudiant.e.s mexicains sont en binôme avec nos professeurs stagiaires, ce qui enrichit l'expérience de nos étudiant.e.s français et des classes qui les reçoivent.

La mobilité du personnel : Avec un flux de 15-20 personnes par an, la mobilité entrant et sortant du personnel enseignant et administratif permet d'entretenir une relation étroite avec les partenaires étrangers et de valoriser notre école devant les universités et les établissements scolaires étrangers.

Pendant le stage à l'étranger des étudiant.e.s, les formateur.rice.s de l'ESPE effectuent une visite de conseil, ce qui permet de connaître les modalités d'accueil, les particularités du système éducatif sur place, et d'échanger avec les coordonnateur.rice.s étranger.e.s afin de mieux comprendre le programme de formation et les attentes de chacun. Les formateur.rice.s étranger.e.s, lors de leur visite, interviennent souvent devant nos publics, ce qui nous permet de valoriser nos partenariats et de proposer une ouverture internationale à ceux qui ne peuvent pas bénéficier d'une mobilité.

L'ESPE encourage la mobilité d'enseignement et de formation du personnel pour développer de nouveaux partenariats et pour renforcer les compétences professionnelles des participants par l'échange des bonnes pratiques.

La mise en place et le développement de partenariats internationaux dans le champ de la formation des enseignant.e.s s'appuient sur plusieurs choix stratégiques et politiques :

- L'encouragement à la mobilité sortante pour les usager.ère.s de l'ESPE CVL se traduit notamment par des bourses ESPE indexées sur la durée du séjour et le niveau de vie dans le pays, ce qui permet à tous les profils d'étudiant.e.s de candidater pour un stage à l'étranger,
- Le BRI de l'ESPE CVL trouve l'une de ses spécificités dans ses qualités d'accompagnement (mobilités, aide au dépôt de candidatures à des projets internationaux, ...) et sa réactivité dans le montage de nouveaux partenariats (promotion pilote pour l'accueil de stagiaires mexicain.e.s, dépôt d'un projet Erasmus + pour la mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation avant l'organisation en consortium, ...),
- Le BRI de l'ESPE CVL joue un réel rôle intermédiaire entre l'échelon local (les centres ESPE, dotés chacun d'un correspondant RI reconnu dans cette mission, et avec une fiche de poste précise) et l'échelon macro (l'université et sa DRI),
- Les pistes d'amélioration pour le nouveau contrat seront de lier davantage le travail du BRI avec le pôle Recherche, Ressources, Innovation de l'ESPE, mais également de développer la mobilité sortante pour les masters Encadrement Educatif et Pratiques et Ingénierie de la Formation.

Les conventions de partenariats se trouvent en annexes 9 et 10 au présent document.

4) **Fiches AOF des mentions de master MEEF et du « parcours adaptés »**

Décrire au moyen d'une fiche AOF (en utilisant le modèle joint) chaque mention de master MEEF pour laquelle l'ESPE demande l'accréditation, ainsi que le DU « parcours adaptés ».

Les fiches AOF des 4 mentions de master sont placées en annexe 3.

5) **Budget de projet**

Principes retenus pour la construction du budget de projet. Analyse des budgets de projet antérieurs et de leur évolution.

Le tableau du budget de projet actualisé constitue l'annexe 1 du dossier. Il convient de s'assurer que le tableau est bien lisible.

Pour assurer la mise en œuvre de son projet et de ses activités, l'école dispose non seulement des moyens financiers (BPI de la composante), immobiliers et en personnel, mais s'appuie également sur les moyens consacrés par chacun des partenaires à la formation des enseignant.e.s.

Le « budget de projet » est un document qui a une valeur politique et de pilotage, il n'est pas un budget au sens strict du terme. Il est destiné à expliciter annuellement les engagements de chacun, traduits en termes financiers, avec un accord sur le périmètre des moyens à prendre en compte et sur la méthodologie commune de calcul. Il constitue un outil partagé rendant compte financièrement du projet commun.

La création de la première mouture de ce budget de projet a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation, afin de définir le périmètre et les modalités de calcul des contributions.

Bases de travail proposées pour la construction du budget de projet :

Fonctionnement :

- Réel composante ESPE
- Crédits fléchables directement par les partenaires
- Ratios communs pour les parties non fléchables (ex : cout m²...)

Investissement : réel ESPE

Personnels :

- ESPE :
 - ETP A : Pour les enseignant.e.s chercheur.e.s, la notion d'ETE est retenue (valorisé 50%) au réel
 - Base : extraction des services définitifs
 - ETP B : en ETP au réel – base : extraction des services définitifs
 - ETP C : Biatss – au réel.

- Composantes universités d'Orléans, Université de Tours et Rectorat : heures faites converties en ETP

L'évaluation des salaires est faite sur la base des moyennes transmises par le ministère, les vacances et heures complémentaires sont valorisées au taux de HTD chargé.

Méthode :

- Le budget vierge est envoyé aux partenaires, qui remplissent chacun leur partie (juin)
- Les retours sont agrégés par l'ESPE qui voit avec chaque partenaire au besoin pour stabiliser ou préciser les chiffres (Juillet-Août)
- Le document final est proposé à tous (septembre). Si un point bloquant est détecté, une réunion de stabilisation se tient courant septembre
- Le budget de projet est présenté au conseil de l'école de l'ESPE fin septembre/début octobre et transmis au ministère.

VERSION DE TRAVAIL

ANNEXES

Annexes demandées par le ministère

Annexe 1 : Tableau du budget de projet actualisé.....	24
Annexe 2 : Tableaux effectifs.....	25

Annexes autres

Annexe 3 : Fiches AOF	
1 ^{er} degré	29
2 nd degré	43
Encadrement éducatif, pratique et ingénierie de la formation.....	57
Annexe 4 : Statuts et règlement intérieur de l'ESPE CVL.....	68
Annexe 5 : Bilan de la commission académique.....	85
Annexe 6 : Cadrage de l'écrit réflexif	88
Annexe 7 : Convention rectorat-universités	91
Annexe 8 : Recherche.....	99
Annexes 9 et 10 : Convention RI	
Annexe 9.....	108
Annexe 10.....	119
Annexe 11 : Cadrage du mémoire	133

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES, D'EVALUATION
ET REGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS**

DIPLOME DE MASTER

en application

de l'arrêté du 9 avril 1997,

de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

de l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master,

du décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master

de la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD

du décret du 27 janvier 2017 portant création de la poursuite en master

décision de la CFVU du 6 avril 2017 et CA du 29 mai 2017

Art. 1 : Conditions d'accès et inscription

La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

Conformément à la loi no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. Les mentions Droit et Psychologie ne sont pas concernées et appliquent par dérogation une sélection en master 2^{ème} année, l'accès en master 1^{ère} année reste alors de droit pour tout étudiant titulaire de la licence ou d'un diplôme équivalent conférant 180 ECTS et dans la même mention et dans le même domaine.

Les établissements autorisés par l'Etat à délivrer le diplôme national de master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de la dite commission.

Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignants - chercheurs ou enseignants intervenants dans la dite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En master 2^{ème} année, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

■ **Master 1^{ère} année**

Le Président de de la commission est le responsable de la mention. Elle comprend obligatoirement le responsable de chaque parcours.

Le responsable de la mention préside la commission finale.

■ **Master 2^{ème} année**

Les mentions Droit et Psychologie ont l'autorisation temporaire de sélectionner à l'entrée du master 2^{ème} année

Le Président de la commission est le responsable de la mention. Il comprend obligatoirement un responsable de chaque spécialité ou de parcours. Chaque responsable de spécialité ou de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

Le responsable de la mention préside la commission finale.

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1^{ère} année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'inscription d'un étudiant en deuxième année de master **est** subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master. Cette vérification s'applique **notamment** aux étudiants qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiants qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours, à l'exception des mentions de diplômes autorisées à sélectionner en master 2^{ème} année (mentions de droit et de psychologie).

Art. 2 : Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement) est complété et joint au tableau des enseignements.

Art. 3 : Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme **au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire** et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient **et leur durée**. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ». Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 4 : Compensation - Capitalisation - Report de notes - Validation

1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;

2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;

3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;

4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;

5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les unités dont la note est inférieure à 10/20 ;

6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Cependant, pour les Masters prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, il n'y a pas de compensation, dans quelque sens que ce soit, entre la note de stage et/ou de mémoire individuel, et la note des autres unités ;

7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;

8 / Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année, soit toute validation.

Art 5 : Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.

Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1^{er} janvier 2016.

Art. 6 : Jury

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement de la première année de master des masters sélectionnant à l'entrée de la première année n'est pas de droit, sauf en cas de situation exceptionnelle décidée par le jury.

Le redoublement de la première année des masters sélectionnant à l'entrée de la deuxième année est de droit.

Dans tous les cas, le redoublement de la deuxième année de master n'est pas de droit, sauf situation exceptionnelle décidée par le jury."

Art. 7 : Délivrance du diplôme

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

Art. 8 : Mention

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1^{ère} année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université.

La mention de réussite à l'issue du Master 2^{ème} année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 9 : Publication des résultats - Communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE (PACES) 2017-2018
UNITES D'ENSEIGNEMENT - EPREUVES

Sem.	UE	ECTS	Intitulé	Nbre d'heures				Observations	H CM	Méd.	Odonto.	Maieut.	Pharm.	Nature de l'épreuve	Durée Epreuves			
				CM	ED	E-Learning	Total											
S1	UE1	10	Atomes - Biomolécules - Génome - Bioénergétique - Métabolisme	34	3		37	Chimie	34	2,5	2,5	2	3	E	1h30			
				40	3		43	Biochimie	19									
									21									
	UE2	10	La cellule et les tissus	80			80	Biologie cellulaire	42	2,5	2,5	3	2	E	1h30			
								Histologie	20									
Biologie reproduction								18										
UE3 (1)	6	Organisation des appareils et systèmes (1) : Aspects fonctionnels et méthodes d'études	27	3		30			1	1	1	0,5	E	0h45				
UE4	4	Évaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé	28	4,5		32,5			1	1	1	2	E	0h45				
Totaux S1			30						211	13,5			224,5	7	7	7	7,5	4h45
S2	UE3 (2)	4	Organisation des appareils et systèmes (1) : Aspects fonctionnels et méthodes d'études	44	6		50			1,5	1,5	1	0,5	E	1h			
	UE5	4	Organisation des appareils et systèmes (2) : Aspects morphologiques et fonctionnels	32			32			1	1	1	0,5	E	0h45			
	UE6	4	Initiation à la connaissance du médicament	29	3		32			1	1	1	3,5	E	0h45			
	UE7	8	Santé, Société, Humanité	64		8	72	Santé, Société, Humanité	62	2,5	2,5	3	1	E	3h00			
Anglais								10*	1	1	1	1	E	0h30				
Totaux S2 Hors UE spécif			20						169	9	8	186	7	7	7	6,5	5h45	
S2	UE 8	10	Pharmacie	50		50	Botanique : le règne végétal, source de médicament	20				1,5	E	1h30				
							Pharmacie galénique : Médicaments : législation et formes galéniques	15										
							Chimie : chimie physique et minérale	15										
	Médecine, Odontologie, Maieutique	50	50	Anat. Pelvis	15	1	0,5	1,5		E	1h30							
				Anat Crâne/Face/Rachis	15	1	1,5	0,25										
				Génétique	15	0,75	0,5	0,5										
Histologie/Embryologie	14	0,75	1	1														
Physiologie	6	0,5	0,5	0,75														
Totaux S2 UE spécif.			10						100	0		100	4	4	4	4		
Totaux S2			30						269	9	8	286	11	11	11	10,5		
Totaux Année			60						480	22,5	8	510,5	18	18	18	18		

* dont 8 h de e-learning

ANNEXE

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES L2 - 2017-2018

Unités d'enseignements			1 ^{ère} session						Session de rattrapage			ECTS	
			Janvier			Mai-Juin			Septembre				
			Points	Nature	Durée**	Points	Nature	Durée**	Points	Nature	Durée**		
Enseignements Théoriques	UE transversales	Bio-pathologie: Moyens d'exploration et illustrations	20	E	0h30				20	E ou O*	0h30	2	
		Sémiologie générale	20	E	0h30				20	E ou O*	0h30	4	
		Anglais (par groupe)	20	CC		20	CC		20	E ou O*	1h30	3	
	UE intégrées	UE 11	Système cardiovasculaire	20	E	1h30				20	E ou O*	1h30	6
		UE 12	Système neurosensoriel	20	E	1h30				20	E ou O*	1h30	8
		UE 10	Revêtement cutané	20	E	1h00				20	E ou O*	1h00	4
		UE 3	Appareil respiratoire				20	E	1h30	20	E ou O*	1h30	7
		UE 6	Hormonologie reproduction				20	E	1h30	20	E ou O*	1h30	7
		UE 9	Reins et voies urinaires				20	E	1h30	20	E ou O*	1h30	5
		UE 8	Nutrition				20	E	1h00	20	E ou O*	1h00	4
Enseignements complémentaires	Deux modules d'enseignements de SHS (JERSH) ou d'enseignement libres (UEL) ou d'enseignements en recherche biomédicale (JERB).		DEUX MODULES A VALIDER									/	
Enseignements pratiques	Stage hospitalier de chirurgie		A VALIDER									4	
	Stage d'initiation aux soins infirmiers :		A VALIDER									4	
	Stage de quatre semaines en continu et à temps plein sous la conduite des cadres infirmiers		A VALIDER									1	
	AFGSU Niveau 1 - 2 jours à la faculté		A VALIDER									1	
Stage de 2 jours chez un médecin généraliste		A VALIDER									1		
		Total ECTS L2									60		

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10)

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

ANNEXE
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES L3 – 2017-2018

Unités d'enseignements			1 ^{ère} session						Session de rattrapage			ECTS		
			Janvier			Mai-Juin			Septembre					
			Points	Nature	Durée**	Points	Nature	Durée**	Points	Nature	Durée**			
Enseignements Théoriques	UE transversales	Bases traitements médicamenteux			20	E	0h30	20	E ou O*	0h30	2			
		Bio-pathologiemoléculaire, cellulaire et tissulaire			20	E+quitus de présence aux ED	1h00	20	E ou O*	1h00	4			
		Santé Société Humanité			20	CC		20	E ou O*	1h00	4			
	UE intégrées	UE 4	De l'agent infectieux à l'hôte	20	E+quitus de présence aux ED+Validation des TP	1h30		20	E ou O*	1h30	7			
		UE 5	Génétique médicale	20	E	1h00		20	E ou O*	1h00	4			
		UE 7	Immunologie	20	E	1h00		20	E ou O*	1h00	5			
		UE 13	Tissu sanguin	20	E+quitus de présence aux ED	1h00		20	E ou O*	1h00	4			
		/	Anglais (par groupe)	20	CC+ dossier			20	CC + dossier		20	E ou O*	1h30	3
		UE 1	Appareil digestif					20	E	1h30	20	E ou O*	1h30	8
		UE 2	Appareil locomoteur					20	E+quitus de présence aux ED	1h30	20	E ou O*	1h30	5
Module 1	Apprentissage de l'exercice médical	20	E	1h00				E ou O*	1h 00	4				
Enseignements complémentaires	Deux modules d'enseignements de SHS ou d'enseignement libres (UEL) ou du diplôme préparatoire à la recherche	DEUX MODULES A VALIDER									/			

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10)

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

ANNEXE
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES L3 - 2017-2018
suite

<i>Unités d'enseignements</i>	1 ^{ère} session				Session de rattrapage		ECTS
	Janvier		Mai-Juin				
	<i>Nature</i>	<i>Durée**</i>	<i>Nature</i>	<i>Durée**</i>	<i>Nature</i>	<i>Durée**</i>	

Enseignements pratiques	Stages hospitaliers de médecine et d'imagerie	A VALIDER						2
	Séminaire d'initiation à la médecine générale	A VALIDER						4
	Sémiologie médicale			O		O		2
				A VALIDER		A VALIDER		
	Sémiologie chirurgicale			O	20 mn	O		1
	Sémiologie radiologique	O				O		1
	Microbiologie*	E+ quitus	20 mn			O		/
	Parasitologie	O +quitus				O		/
						Total ECTS L3	60	

* Ne pourront se présenter à la session de rattrapage que les étudiants ajournés à l'examen de fin de dernière séance

ANNEXE
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFASM1 2017/2018

<i>Enseignements théoriques</i>		1 ^{ère} session						Session de rattrapage			ECTS
		Février			Juin			Août-Septembre			
		Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée	Points	Nature*	Durée**	
UE transversales	Dermatologie	20	E	1 h				20	E/O*	1 h	2
	Ophtalmologie	20	E	1 h				20	E/O*	1 h	2
	Cancérologie				20	E	30 mn	20	E/O*	30 mn	1
	Douleurs soins palliatifs				20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	LCA	20	E	2h30				20	E/O*	2h30	3
	Cardiologie	20	E	1h15				20	E/O*	1h15	2
	Bon usage du médicament – Module 10	20	E	1 h				20	E/O*	1 h	1
	ORL				20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	Stomato -chirurgie maxillo faciale				20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	Handicap				20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	Immunologie				20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
UE intégrées	Pneumo	20	E	1 h	20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	Hémato	20	E	1 h	20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	Gastro	20	E	1 h	20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	Rhumato	20	E	1 h	20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	Ortho	20	E	1 h	20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
31											

<i>Enseignements pratiques</i>							
Stages hospitaliers		4 périodes					8
Total ECTS							39

<i>Enseignements libres</i>							
Stage M1 Recherche/UERSH/Médecine Générale/Médecine Humanitaire/Stage à l'étranger/Formateurs AFGSU/Engagement citoyen	Ecrit ou Oral			Ecrit ou Oral			2 à 12

<i>Enseignements complémentaires</i>							
C2I niveau 2 "métiers de la santé"		A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2					2
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2		A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2					2
Thèmes prioritaires		A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2					/

Les épreuves des unités transversales regrouperont deux matières l'une à la suite de l'autre, les sujets étant distribués en même temps

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10)

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

ANNEXE : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFASM2 2017/2018

<i>Enseignements théoriques</i>		1 ^{ère} session						Session de rattrapage			ECTS	
		Février			Mai-Juin			Août-Septembre				
		Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée	Points	Nature*	Durée**		
UE transversales	Urologie	20	E	1 h				20	E/O*	1 h	2	
	Néphrologie	20	E	1 h				20	E/O*	1 h	2	
	Vieillessement-Gériatrie	20	E	1 h				20	E/O*	1 h	2	
	LCA	20	E	2 h				20	E/O*	2 h	3	
	Endocrino/Diabétologie/ Nutrition	20	E	1 h				20	E/O*	1 h	4	
	Pathologies infectieuses				20	E	1 h		20	E/O*	1 h	2
	Bon usage du médicament – Module 10				20	E	1 h		20	E/O*	1 h	1
	Affection psychiatrique				20	E	1 h		20	E/O*	1 h	2
	Affections de l'appareil Neurologique/Neuro-Chirurgie				20	E	1 h		20	E/O*	1 h	2
	Module ECNi	20	CC		20	CC			20	E/O*	3h	5
UE intégrées	Affections gynécologiques et obstétricales	20	E	2 h	20	E	2 h	20	E/O*	1 h	3	
	Affections du nourrisson et de l'enfant	20	E	1 h	20	E	1 h	20	E/O*	1 h	3	
31												

<i>Enseignements pratiques</i>											
	Stages hospitaliers	4 périodes								8	
Total ECTS										39	

<i>Enseignements libres</i>											
	Stage M1 Recherche/ UERSH/ Médecine Générale/ Médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger/ Formateurs AFGSU/ Engagement citoyen**	Ecrit ou Oral ou Pratique		Ecrit ou Oral ou Pratique				Ecrit ou Oral ou Pratique		2 à 12	

<i>Enseignements complémentaires</i>											
	C2I niveau 2 "métiers de la santé"	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2								2	
	Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2								2	
	Thèmes prioritaires	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2								/	

Les épreuves des unités transversales regrouperont deux matières l'une à la suite de l'autre, les sujets étant distribués en même temps

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10)

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFASM3 2017/2018

	1 ^{ère} session				Session de rattrapage			ECTS
	Points	Nature	Durée		Points	Nature	Durée	
Enseignements théoriques								
CCC	20	CC + O			20	O		8
Module : Urgence/Réanimation/Thérapeutique	20	E	1 h 30		20	E	1 h 30	6
								14

Enseignements pratiques			
Stages hospitaliers		4 périodes	8
Gardes		25 gardes minimum à effectuer sur l'ensemble du DFASM	4
Total ECTS			26

Enseignements libres			
Stage M1 Recherche/ UERSH/ Médecine Générale/ Médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger/ Formateurs AFGSU/ Engagement citoyen**	Ecrit ou Oral ou Pratique		Ecrit ou Oral ou Pratique
			2 à 12

PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE (PACES) 2017-2018
UNITES D'ENSEIGNEMENT - EPREUVES

Sem.	UE	ECTS	Intitulé	Nbre d'heures				Observations	H CM	Méd.	Odonto.	Maieut.	Pharm.	Nature de l'épreuve	Durée Epreuves
				CM	ED	E-Learning	Total								
S1	UE1	10	Atomes - Biomolécules - Génome - Bioénergétique - Métabolisme	34	3		37	Chimie	34	2,5	2,5	2	3	E	1h30
				40	3		43	Biochimie	19						
									21						
	UE2	10	La cellule et les tissus	80			80	Biologie cellulaire	42	2,5	2,5	3	2	E	1h30
								Histologie	20						
							Biologie reproduction	18							
	UE3 (1)	6	Organisation des appareils et systèmes (1) : Aspects fonctionnels et méthodes d'études	27	3		30			1	1	1	0,5	E	0h45
	UE4	4	Évaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé	28	4,5		32,5			1	1	1	2	E	0h45
			Info Métiers et sensibilisation à la recherche biomédicale	2			2								
Totaux S1		30		211	13,5		224,5			7	7	7	7,5		4h45
S2	UE3 (2)	4	Organisation des appareils et systèmes (1) : Aspects fonctionnels et méthodes d'études	44	6		50			1,5	1,5	1	0,5	E	1h
	UE5	4	Organisation des appareils et systèmes (2) : Aspects morphologiques et fonctionnels	32			32			1	1	1	0,5	E	0h45
	UE6	4	Initiation à la connaissance du médicament	29	3		32			1	1	1	3,5	E	0h45
	UE7	8	Santé, Société, Humanité	64		8	72	Santé, Société, Humanité	62	2,5	2,5	3	1	E	3h00
Anglais								10*	1	1	1	1	E	0h30	
Totaux S2 Hors UE spécif		20		169	9	8	186			7	7	7	6,5		5h45
S2	UE 8	10	Pharmacie	50			50	Botanique : le règne végétal, source de médicament	20				1,5	E	1h30
								Pharmacie galénique : Médicaments : législation et formes galéniques	15				1,25		
								Chimie : chimie physique et minérale	15				1,25		
	Médecine, Odontologie, Maieutique	50		50	Anat. Pelvis	15	1	0,5	1,5		E	1h30			
					Anat Crâne/Face/Rachis	15	1	1,5	0,25						
					Génétique	15	0,75	0,5	0,5						
Totaux S2 UE spécif.		10		100	0		100			4	4	4	4		
Totaux S2		30		269	9	8	286			11	11	11	10,5		
Totaux Année		60		480	22,5	8	510,5			18	18	18	18		

* dont 8 h de e-learning

ANNEXE

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFGSM2 - 2017-2018

Unités d'enseignements			1 ^{ère} session						Session de rattrapage			ECTS	
			Janvier			Mai-Juin			Septembre				
			Points	Nature	Durée**	Points	Nature	Durée**	Points	Nature	Durée**		
Enseignements Théoriques	UE transversales	Bio-pathologie: Moyens d'exploration et illustrations	20	E	0h30				20	E ou O*	0h30	2	
		Sémiologie générale	20	E	0h30				20	E ou O*	0h30	4	
		Anglais (par groupe)	20	CC		20	CC		20	E ou O*	1h30	3	
	UE intégrées	UE 11	Système cardiovasculaire	20	E	1h30				20	E ou O*	1h30	6
		UE 12	Système neurosensoriel	20	E	1h30				20	E ou O*	1h30	8
		UE 10	Revêtement cutané	20	E	1h00				20	E ou O*	1h00	4
		UE 3	Appareil respiratoire				20	E	1h30	20	E ou O*	1h30	7
		UE 6	Hormonologie reproduction				20	E	1h30	20	E ou O*	1h30	7
		UE 9	Reins et voies urinaires				20	E	1h30	20	E ou O*	1h30	5
		UE 8	Nutrition				20	E	1h00	20	E ou O*	1h00	4
Enseignements complémentaires	Deux modules d'enseignements de SHS (JERSH) ou d'enseignement libres (UEL) ou d'enseignements en recherche biomédicale (JERB).		DEUX MODULES A VALIDER									/	
Enseignements pratiques	Stage hospitalier de chirurgie		A VALIDER									4	
	Stage d'initiation aux soins infirmiers :		A VALIDER									4	
	Stage de quatre semaines en continu et à temps plein sous la conduite des cadres infirmiers		A VALIDER									1	
	AFGSU Niveau 1 - 2 jours à la faculté		A VALIDER									1	
Stage de 2 jours chez un médecin généraliste		A VALIDER									1		
		Total ECTS L2									60		

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10)

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

ANNEXE

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFGSM3 – 2017-2018

Unités d'enseignements				1 ^{ère} session						Session de rattrapage			ECTS	
				Janvier			Mai-Juin			Septembre				
				Points	Nature	Durée**	Points	Nature	Durée**	Points	Nature	Durée**		
Enseignements Théoriques	UE transversales	Bases traitements médicamenteux			20	E	0h30	20	E ou O*	0h30	2			
		Bio-pathologiemoléculaire, cellulaire et tissulaire			20	E+quitus de présence aux ED	1h00	20	E ou O*	1h00	4			
		Santé Société Humanité			20	CC		20	E ou O*	1h00	4			
	UE intégrées	UE 4	De l'agent infectieux à l'hôte	20	E+quitus de présence aux ED+Validation des TP	1h30		20	E ou O*	1h30	7			
		UE 5	Génétique médicale	20	E	1h00		20	E ou O*	1h00	4			
		UE 7	Immunologie	20	E	1h00		20	E ou O*	1h00	5			
		UE 13	Tissu sanguin	20	E+quitus de présence aux ED	1h00		20	E ou O*	1h00	4			
		/	Anglais (par groupe)	20	CC+ dossier			20	CC + dossier		20	E ou O*	1h30	3
		UE 1	Appareil digestif					20	E	1h30	20	E ou O*	1h30	8
		UE 2	Appareil locomoteur					20	E+quitus de présence aux ED	1h30	20	E ou O*	1h30	5
Module 1	Apprentissage de l'exercice médical	20	E	1h00					E ou O*	1h 00	4			
Enseignements complémentaires	Deux modules d'enseignements de SHS ou d'enseignement libres (UEL) ou du diplôme préparatoire à la recherche biomédicale (DPRB).	DEUX MODULES A VALIDER										/		

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10)

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

ANNEXE
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFGSM3 - 2017-2018
suite

<i>Unités d'enseignements</i>	1 ^{ère} session				Session de rattrapage		ECTS
	Janvier		Mai-Juin				
	<i>Nature</i>	<i>Durée**</i>	<i>Nature</i>	<i>Durée**</i>	<i>Nature</i>	<i>Durée**</i>	

Enseignements pratiques	Stages hospitaliers de médecine et d'imagerie	A VALIDER						2
	Séminaire d'initiation à la médecine générale	A VALIDER						4
	Sémiologie médicale			O		O		2
				A VALIDER		A VALIDER		
	Sémiologie chirurgicale			O	20 mn	O		1
	Sémiologie radiologique	O				O		1
	Microbiologie*	E+ quitus	20 mn			O		/
	Parasitologie	O +quitus				O		/
						Total ECTS L3	60	

* Ne pourront se présenter à la session de rattrapage que les étudiants ajournés à l'examen de fin de dernière séance

ANNEXE
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFASM1 2017/2018

<i>Enseignements théoriques</i>		1 ^{ère} session						Session de rattrapage			ECTS
		Février			Juin			Août-Septembre			
		Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée	Points	Nature*	Durée**	
UE transversales	Dermatologie	20	E	1 h				20	E/O*	1 h	2
	Ophtalmologie	20	E	1 h				20	E/O*	1 h	2
	Cancérologie				20	E	30 mn	20	E/O*	30 mn	1
	Douleurs soins palliatifs				20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	LCA	20	E	2h30				20	E/O*	2h30	3
	Cardiologie	20	E	1h15				20	E/O*	1h15	2
	Bon usage du médicament – Module 10	20	E	1 h				20	E/O*	1 h	1
	ORL				20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	Stomato -chirurgie maxillo faciale				20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	Handicap				20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	Immunologie				20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
UE intégrées	Pneumo	20	E	1 h	20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	Hémato	20	E	1 h	20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	Gastro	20	E	1 h	20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	Rhumato	20	E	1 h	20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
	Ortho	20	E	1 h	20	E	1 h	20	E/O*	1 h	2
31											

<i>Enseignements pratiques</i>					
Stages hospitaliers		4 périodes		8	
Total ECTS				39	

<i>Enseignements libres</i>					
Stage M1 Recherche/UERSH/Médecine Générale/Médecine Humanitaire/Stage à l'étranger/Formateurs AFGSU/Engagement citoyen	Ecrit ou Oral		Ecrit ou Oral	2 à 12	

<i>Enseignements complémentaires</i>					
C2I niveau 2 "métiers de la santé"		A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		2	
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2		A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		2	
Thèmes prioritaires		A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		/	

Les épreuves des unités transversales regrouperont deux matières l'une à la suite de l'autre, les sujets étant distribués en même temps

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10)

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

ANNEXE : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFASM2 2017/2018

Enseignements théoriques		1^{ère} session						Session de rattrapage			ECTS	
		Février			Mai-Juin			Août-Septembre				
		<i>Points</i>	<i>Nature</i>	<i>Durée</i>	<i>Points</i>	<i>Nature</i>	<i>Durée</i>	<i>Points</i>	<i>Nature*</i>	<i>Durée**</i>		
UE transversales	Urologie	20	E	1 h				20	E/O*	1 h	2	
	Néphrologie	20	E	1 h				20	E/O*	1 h	2	
	Vieillessement-Gériatrie	20	E	1 h				20	E/O*	1 h	2	
	LCA	20	E	2 h				20	E/O*	2 h	3	
	Endocrino/Diabétologie/ Nutrition	20	E	1 h				20	E/O*	1 h	4	
	Pathologies infectieuses				20	E	1 h		20	E/O*	1 h	2
	Bon usage du médicament – Module 10				20	E	1 h		20	E/O*	1 h	1
	Affection psychiatrique				20	E	1 h		20	E/O*	1 h	2
	Affections de l'appareil Neurologique/Neuro-Chirurgie				20	E	1 h		20	E/O*	1 h	2
	Module ECNi	20	CC		20	CC			20	E/O*	3h	5
UE intégrées	Affections gynécologiques et obstétricales	20	E	2 h	20	E	2 h	20	E/O*	1 h	3	
	Affections du nourrisson et de l'enfant	20	E	1 h	20	E	1 h	20	E/O*	1 h	3	
											31	

Enseignements pratiques											
	Stages hospitaliers	4 périodes								8	
Total ECTS											39

Enseignements libres											
	Stage M1 Recherche/ UERSH/ Médecine Générale/ Médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger/ Formateurs AFGSU/ Engagement citoyen**	Ecrit ou Oral ou Pratique		Ecrit ou Oral ou Pratique				Ecrit ou Oral ou Pratique		2 à 12	

Enseignements complémentaires											
	C2I niveau 2 "métiers de la santé"	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2								2	
	Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2								2	
	Thèmes prioritaires	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2								/	

Les épreuves des unités transversales regrouperont deux matières l'une à la suite de l'autre, les sujets étant distribués en même temps

* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1^{ère} session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10)

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFASM3 2017/2018

	1 ^{ère} session				Session de rattrapage			ECTS
	Points	Nature	Durée		Points	Nature	Durée	
Enseignements théoriques								
CCC	20	CC + O			20	O		8
Module : Urgence/Réanimation/Thérapeutique	20	E	1 h 30		20	E	1 h 30	6
								14

Enseignements pratiques					
Stages hospitaliers	4 périodes				8
Gardes	25 gardes minimum à effectuer sur l'ensemble du DFASM				4
Total ECTS					26

Enseignements libres					
Stage M1 Recherche/ UERSH/ Médecine Générale/ Médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger/ Formateurs AFGSU/ Engagement citoyen**	Ecrit ou Oral ou Pratique			Ecrit ou Oral ou Pratique	2 à 12

**Tableau des modalités de contrôle connaissances
DFGSMa2**

DFGSMa 2 2017-2018			1ère session							2ème session	
UE THÉORIQUES	ECTS	Nb heures enseignement	S3 Sep-Déc	S4 Janv-Avril	Contrôle continu	coefficient (%)	Durée des épreuves	coefficient (%)	Nature des épreuves	Durée des épreuves	Nature des épreuves
I- UE Spécifiques											
UE 1- Obstétrique	9	72 - 108	9		S3-S4	30%	4h	70%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	2h30	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 2 - Puériculture, Néonatalogie, Pédiatrie	4	32 - 48		4			2h	100%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	1h30	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 3 - Gynécologie	2	16 - 24		2			1h	100%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	1h	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 9 - Santé, Société, Humanité	4	32 - 48	4				2h	100%	QR/QROC/Cas cliniques	1h30	QR/QROC/Cas cliniques
II- UE Générales											
1- Mutualisées											
UE 6 - Hormono-reproduction	5	56		5	S4	20%	1h30	80%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	1h30	QCM/QCS
UE 8 - Nutrition	2	16 - 24		2	S4	20%	30mn	80%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	30mn	QCM/QCS
Sémiologie générale	2	16 - 24	2		S3	25%	30 mn	75%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	30 mn	QCM/QCS
2- Non mutualisées											
UE 10 - Santé Publique, Démarche de recherche	4	32 - 48	4		S3	20%	2h	80%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	1h	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 11 - Hématologie	2	16 - 24	2				1h	100%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	30mn	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 12 - Reins et voies urinaires	1	8 - 12	1				30 mn	100%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	30mn	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 13 - Appareil cardio-respiratoire	2	16 - 24	2				1h	100%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	1h	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 14 - Autres systèmes	4	32 - 48	4		S3	20%	2h	80%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	1h	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
Pharmacologie	2	16 - 24	2				1h	100%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	1h	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
Pharmacologie	2	16 - 24	2		S3	50%	1h	50%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	1h	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques/oral
III- UE d'Ouverture											
Librement choisie	2	16 - 24	2						Selon UEL choisie		Selon UEL choisie
Librement choisie	2	16 - 24	2						Selon UEL choisie		Selon UEL choisie
C2i niveau 2 métier de la santé	2	16 - 24		2					Validation en ligne		Aucune
Total UE Théoriques DFGSMa2	47	394 - 564									
UE CLINIQUES											
Evaluations cliniques			1	1					Mise en situation professionnelle		Mise en situation professionnelle
AFGSU		7	S3						Mise en situation professionnelle		Aucune
AFGSU		7		S4					Mise en situation professionnelle		Aucune
Soins infirmiers	4	210	6 sem						à valider		à valider
Soins périnataux	9	315		6 sem	3 sem				à valider		à valider
Soins postnataux											
Total UE cliniques DFGSMa2	13	532									
Total enseignement DFGSMa2	60	926 - 1096									

**Tableau des modalités de contrôle des connaissances
DFGSMa3**

DFGSMa 3 2017-2018			1ère session							2ème session			
UE THÉORIQUES	ECTS	Nb heures enseignement	S5 Sep-Déc	S6 Janv-Avril	Contrôle continu	coefficient (%)	Durée des épreuves	coefficient (%)	Nature des épreuves	Durée des épreuves	Nature des épreuves		
I- UE Spécifiques													
UE 1 - Obstétrique	8	64 - 96	8	S5-S6		30%	4h	70%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	2h	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques		
UE 2 - Puériculture, Néonatalogie, Pédiatrie	5	40 - 60	5	S5-S6		30%	2h30	70%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	1h30	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques		
UE 3 - Gynécologie	3	24 - 36	3	S5-S6		30%	1h30	70%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	1h	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques		
UE 9 - Santé, Société, Humanité	5	40 - 60	5				2h30	100%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	1h30	QR/QROC/Cas cliniques		
UE 9 - Santé, Société, Humanité	5	40 - 60	5	S5-S6		30%	2h30	70%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	1h30	QR/QROC/Cas cliniques		
Pharmacologie en transversal sur obstétrique, pédiatrie et gynécologie													
Communication en transversal sur obstétrique, pédiatrie			*										
II- UE Générales													
1- Mutualisées													
UE 4 - De l'agent infectieux à l'hôte	8	64	8		S5	20%	1h30	80%	QCM/QCS	1h30	QCM/QCS		
UE 5 - Génétique médicale	2	16-24	2		S5	20%	30min	100%	QCM/QCS	30min	QCM/QCS		
2- Non mutualisées													
UE 7 - Immunologie	2	16-24	2		S5	20%	30min	100%	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques	30min	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques		
UE 10 - Santé Publique, Démarche de recherche	2	16 - 24		2	S6	50%	1h	50%	QR/QROC/Cas cliniques/exposé écrit et oral	1h	QR/QROC/Cas cliniques/exposé écrit et oral		
III- UE d'Ouverture													
Librement choisie	2	16 - 24	2						Selon UEL choisie		Selon UEL choisie		
Librement choisie	2	16 - 24	2						Selon UEL choisie		Selon UEL choisie		
Total UE Théoriques DFGSMa3			37	296 - 412									
UE CLINIQUES			P1	P2	P3								
Evaluations cliniques			2							Mise en situation professionnelle		Mise en situation professionnelle	
AFGSU 1er niveau		3		S6					Mise en situation professionnelle		Aucune		
Soins prénataux	6	210	6 sem						à valider		à valider		
Soins perinataux	11	385	11 sem						à valider		à valider		
Soins postnataux	6	210	6 sem						à valider		à valider		
Total UE cliniques DFGSMa3			23	808									
Total enseignement DFGSMa3			60	1104 - 1220									

Contrôle des aptitudes et connaissances du FASMa 1

FASMa 1 2017-2018			1ère session					2ème session		
UE THÉORIQUES	ECTS	Nb heures enseignement	S7 Sep-Déc	S8 Janv-Avril	Contrôle continu	coefficient (%)	Durée des épreuves	Nature des épreuves	Durée des épreuves	Nature des épreuves
I- UE Spécifiques										
UE 1- Obstétrique, Maïeutique, démarche clin	10	80 - 120	10	S7-S8	100%			QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	2h30	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 2 - Néonatalogie, Pédiatrie	4	32 - 48	4	S7-S8	100%			QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	1h30	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 3 - Gynécologie, santé génésique, AMP	4	32 - 48	4	S7-S8	100%			QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	1h30	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 9 - Sciences humaines et sociales, droit, éc	4	32-48	4	S7-S8	100%			QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	1h30	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 9 - Sciences humaines et sociales, droit, éc	3	24-36	3	S7-S8	100%			QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	1h30	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 10 - Santé Publique	3	24-36	3	S7-S8	100%			QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	1h	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques/oral
UE 10 - Santé Publique	2	16 - 24	2	S7-S8	100%			QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	30mn	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques/oral
Pharmacologie	1	8 - 12	1	S7-S8	100%			QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	30mn	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques/oral
UE 15 - Recherche	2	16-24		2	S8		1h	QR/QROC,exposés et oraux	30mn	QR/QROC,exposés et oraux
UE 16 - Mémoire	2	16-24		2	S8		30mn	exposé oral	30mn	exposé oral
III- UE d'Ouverture										
Librement choisie	4	32 - 48	4					Selon UEL choisie		Selon UEL choisie
UEL Vie Affective et sexuelle	2	16-24	2							
Total UE Théoriques FASMa1	34	272 - 408								
UE CLINIQUES			P1	P2	P3					
Evaluations cliniques			2					Mise en situation professionnelle		Mise en situation professionnelle
AFGSU 2ème niveau		7		S8				Mise en situation professionnelle		Aucune
Soins prénataux	26	910	8 sem	8 sem	10 sem			à valider		à valider
Soins perinataux										
Soins postnataux										
Total UE cliniques FASMa1	26	917								
Total enseignement FASMa1	60	1189 - 1325								

Contrôle des aptitudes et connaissances du FASMa 2

FASMa 2 2017-2018			1ère session					2ème session		
UE THÉORIQUES	ECTS	Nb heures enseignement	S9 Sep-Déc	S10 Janv-Juillet	Contrôle continu	coefficient (%)	Durée des épreuves	Nature des épreuves	Durée des épreuves	Nature des épreuves
I- UE Spécifiques										
UE 1- Obstétrique, Maïeutique, démarche clinique DAN médecine fœtale	6	56 - 84	6		S9	100%		QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	2h30	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 2 - Néonatalogie, Pédiatrie	5	40 - 60	5		S9	100%		QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	2h	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 2 - Néonatalogie, Pédiatrie	4	32 - 48	4		S9	100%		QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	1h30	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 3 - Gynécologie, santé génésique, AMP	4	32 - 48	4		S9	100%		QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	1h30	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 9 - Sciences humaines et sociales, droit, économie, management	3	24 - 36	3		S9	100%		QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	1h30	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 10 - Santé Publique	3	24 - 36	3		S9	100%		QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	1h30	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
Pharmacologie	2	16 - 24	2		S9	100%		QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	1h	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 15 - Recherche	2	16-24	2				1h	QR/QROC,exposés et oraux	30mn	QR/QROC,exposés et oraux
UE 16 - Mémoire	4	32 - 48		4			30mn	remise mémoire et soutenance orale	30mn	remise mémoire et soutenance orale
UE 16 - Mémoire	6	48 - 72		6			30mn	remise mémoire et soutenance orale	30mn	remise mémoire et soutenance orale
Librement choisie	4	32 - 48	4					Selon UEL choisie		Selon UEL choisie
Total UE Théoriques FASMa2	34	299-431								
UE CLINIQUES et CSCT										
Evaluations cliniques			1	1				Mise en situation professionnelle		Mise en situation professionnelle
Soins prénataux	26	910	6 sem	20 sem				à valider		à valider
Soins perinataux										
Soins postnataux										
Evaluations cliniques du CSCT				1				Mise en situation professionnelle		Mise en situation professionnelle
Obstétrique, Maïeutique, démarche clinique DAN médecine fœtale							20mn	oral	20mn	oral
Néonatalogie, Pédiatrie							20mn	oral	20mn	oral
Gynécologie, santé génésique, AMP							20mn	oral	20mn	oral
Total UE cliniques FASMa2	26	910								
Total enseignement FASMa2	60	1209 - 1341								

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ORTHOPHONIE 2017-2018

1. Modalités de contrôle des connaissances 1^{ère} année

a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S1) en décembre et à la fin du 2^{ème} semestre (S2) en mai ; 2^{ème} session en juin pour les S1 et S2. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

Le passage en 2^{ème} année d'orthophonie est autorisé avec une dette maximale de deux UE. Les UE devront être validées au plus tard en fin de 3^{ème} année.

c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen, dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat de l'Ecole d'Orthophonie.

CONTROLE DES CONNAISSANCES 1A 2017-2018

1A - SEMESTRE 1 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session (janvier)				2 ^{ème} session (juin)				Durée	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage ¹	1	60	CC (/20) ET (/40)	Ecrit	1	60	ET	E/O	4h	4
UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologique du développement	1	60	CC/(20) ET (/40)	E/O	1	60	ET	E/O	3h	4
UE 1.3.1 Sciences de l'éducation	1	40	CC (/20) ET (/20)	E/O	1	40	ET	E/O	-	3
UE 2.1 Notion de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	1	40	CC (/10) ET (/30)	E/O	1	40	ET	E/O	2h	3
UE 2.2.1 Neurosciences 1	1	40	ET	E/O	1	40	ET	E/O	1h	3
UE 2.3.1 Etude de l'audition	1	40	CC (/10) ET (/30)	E/O	1	40	ET	E/O	1h	3
UE 3.1 Physique générale et acoustique	1	30	ET	E/O	1	30	ET	E/O	2h	3
UE 4.1 Connaissance et historique de la profession	1	20	ET	E/O	1	20	ET	E/O	1h	3
UE 8.4 Langues 1	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E/O	-	2
UE 8.7 C2i 1	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E/O	-	2

1

Semestre 1	Session 1			Session 2	
	durée 4h - note totale /60	CC/20	ET /40	ET/60	durée
dvpt et bilinguisme	2h		/20	/20	2h
phonétique	1h	/10	/10	/20	1h
écrit et orthog	30 min		/5	/20	1h
linguistique générale	30 min	/10	/5		

2

CONTROLE DES CONNAISSANCES 1A 2017-2018

1A - SEMESTRE 2

Enseignements théoriques

	1 ^{ère} session (mai)				2 ^{ème} session (juin)				Durée	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage ²	1	80	CC (/30) ET (/50)	Ecrit	1	80	ET	Ecrit	(tableau)	4
UE 1.2.2 Psychologie sociale et théories de la communication	1	20	ET	E/O	1	20	ET	E/O	1h	3
UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société	1	30	CC (/10) ET (/20)	E/O	1	30	ET	E/O	2h	3
UE 2.2.2 Neurosciences 2	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E/O	1h	3
UE 2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	1	40	CC (/10) ET (/30)	Ecrit	1	40	ET	E/O	1h	3
UE 2.4 Pédiatrie et troubles du développement	1	40	ET	E/O	1	40	ET	E/O	1h	4
UE 3.2 Imagerie, Explorations et investigations	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E/O	1h	3
UE 8.1 Infectiologie et hygiène	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E/O	—	1
UE 8.2 Formation aux gestes et aux soins d'urgence niv. 2	1		A.F.G.S.U		1		A.F.G.S.U		—	1
UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	E/O	1h	2

Formation à la pratique clinique

	ECTS
UE 6.1 Stage de découverte 1 : Stage en milieu scolaire	3

2

Semestre 2	Session 1			Session 2	
	durée 5h - note totale /80	CC /30	ET /50	Durée 4h	note
syntaxe	2h	/20	/20	2h	/40
phono	1h		/10	30 min	/10
lex et morpho	1h	/5	/10	1,5h	/30
sémantiq et pragmat	1h	/5	/10		

ω

2. Modalités de contrôle des connaissances 2^{ème} année

a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S3) en décembre et à la fin du 2^{ème} semestre (S4) en mai ; 2^{ème} session en juin, pour les S3 et S4. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

Le passage en 3^{ème} année d'orthophonie est autorisé avec une dette maximale de deux UE de 2^{ème} année et de 2 UE de 1^{ère} année. Les UE devront être validées au plus tard en fin de 3^{ème} année.

c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat de l'Ecole d'Orthophonie.

CONTROLE DES CONNAISSANCES 2A 2017-2018

2A - SEMESTRE 3 Enseignements théoriques

	1 ^{ère} session (janvier)				2 ^{ème} session (juin)				Durée	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique ³	1	60	CC/20 ET/40	Ecrit	1	60	ET	Ecrit	4h	4
UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie	1	60	CC/20 ET/40	Ecrit	1	60	ET	E/O	3h	4
UE 2.6 Psychiatrie	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E/O	1h	3
UE 2.7 Notions de pharmacologie	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	E/O	30 min	2
UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E/O	2h	4
UE 7.1 Documentation et bibliographie	1	20	CC	Ecrit	1	20	CC	E/O	2h	2
UE 7.2 Statistiques 1	1	30	CC/10 ET/20	Ecrit	1	30	ET	Ecrit	1h30	3
UE 8.5 Langues 2	1	30	CC	E/O	1	30	ET	E/O	-	2
UE 9.2 Intervention et promotion de la santé	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E/O	1h30	3

Formation à la pratique clinique

	ECTS
UE 6.2 Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	Stage et rapport à valider 3

3

	Session 1			Session 2	
Semestre 3	durée 5h - note totale /60	CC /20	ET /40	Durée 4h	note
Traitement du langage	30 min		/5	30 min	/5
Dvpt normal lang oral	1,5h	/10	/15	1,5h	/25
Dev patho lang écrit	2h	/10	/20	2h	/30

CONTROLE DES CONNAISSANCES 2A 2017-2018

2A - SEMESTRE 4

Enseignements théoriques

	1 ^{ère} session (mai)				2 ^{ème} session (juin)				Durée	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie ⁴	1	60	CC/40 ET/20	E/O	1	60	ET	E/O	2h	4
UE 1.2.4 Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	1	60	CC/20 ET/40	Ecrit	1	60	ET	E/O	4h	4
UE 1.3.2 Apprentissages et didactique ⁵	1	40	CC/20 ET/20	E/O	1	40	ET	E/O	-	3
UE 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	1	40	CC/10 ET/30	Ecrit	1	40	ET	E/O	1h	4
UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E/O	3h	4
UE 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E/O	2h	4
UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique	1	40	CC	E/O	1	40	ET	Ecrit	1h30	4

Formation à la pratique clinique

		ECTS
UE 6.3 Stage découverte 3 : milieux d'exercice, en libéral et en structures de soins	Stage et rapport à valider	3

4

	Session 1			Session 2	
Semestre 4	durée 2,5 - note totale /60	CC /40	ET /20	Durée 3h	note
Dev patho lang écrit	30 min		/5	30 min	/5
Transcription API	2h		/15	30 min	/15
Analyse ling clinique	-	/40		2h	/40

⁵ Le CC est un dossier en lien avec l'UE stages du S4

3. Modalités de contrôle des connaissances 3^{ème} année

a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S5) en décembre et à la fin du 2^{ème} semestre (S6) en mai ; 2^{ème} session en juin, pour les S5 et S6. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

Pour passer dans l'année supérieure (2^{ème} cycle, 4^{ème} année), toutes les dettes de 1^{ère} et 2^{ème} année devront être validées au plus tard en fin de 3^{ème} année. **Aucune dette de 3^{ème} année n'est autorisée pour le passage en 4^{ème} année.** En conséquence, les étudiant(s) ayant une/des UE non validées après la 2^{ème} session devront redoubler leur année.

c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

d. Mesures dérogatoires non obligatoires : en cas de redoublement, un étudiant de 3^{ème} année ajourné peut suivre des modules de 4^{ème} année par anticipation et sous certaines conditions. Cette mesure ne concerne que des étudiants redoublant pour une ou plusieurs matières de 3A, et exclue *de facto* un étudiant ayant une dette de 2A.

Le nombre de modules pouvant être anticipé est limité :

Pour le premier semestre :

- un étudiant n'ayant aucun module de 3A à repasser pourrait anticiper au mieux 2 modules de 4A (dont une UE optionnelle)
- un étudiant ayant 1 module de 3A à repasser pourrait anticiper 1 module de 4A,
- un étudiant ayant 2 modules de 3A à repasser ne pourrait anticiper aucun module de 4A.

Les règles s'appliquent de la même manière pour le second semestre.

Les modules concernés par anticipation en 4A sont pour le 1^{er} semestre l'UE 5.7.7 et une UE optionnelle⁶ et pour le second l'UE 5.7.5 et une UE optionnelle.

e. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats. Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat de l'Ecole d'Orthophonie.

⁶ Au choix parmi celles proposées et selon nombre de places.

CONTROLE DES CONNAISSANCES 3A 2017-2018

3A - SEMESTRE 5

Enseignements théoriques

	1 ^{ère} session (janvier)				2 ^{ème} session (juin)				Durée	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 2.3.4 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	1	40	CC/10 ET/30	Ecrit	1	40	ET	E/O	1h	4
UE 2.5 Gériatrie	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	E/O	1h	3
UE 4.2 Bilan et évaluation	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E/O	2h	4
UE 5.1.2 LO et communication (bilan)	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E/O	3h	3
UE 5.2.2 LE, écriture et graphisme (Sémio, patho)	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E/O	2h	3
UE 5.3.2 Cognition math (sémio, patho)	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	Ecrit	1h30	4
UE 5.4.2 Oralité (bilan)	1	40	CC/10 ET/30	Ecrit	1	40	ET	E/O	1h30	3

Formation à la pratique clinique

	ECTS
UE 6.4 Stage d'observation auprès d'orthophonistes	6

CONTROLE DES CONNAISSANCES 3A 2017-2018

3A - SEMESTRE 6 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session (janvier)				2 ^{ème} session (juin)				Durée	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 4.3 Démarche clinique et intervention	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E/O	2h	3
UE 5.4.3 Oralité (intervention)	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E/O	2h	3
UE 5.5.1 Audition (bilan)	1	40	CC/10 ET/30	Ecrit	1	40	ET	E/O	1h	4
UE 5.6.1 Phonation, déglutition, articulation (bilan)	1	50	CC/20 ET/30	Ecrit	1	50	ET	E/O	1h30	3
UE 5.7.1 Aphasiologie (bilan)	1	60	CC/20 ET/40	Ecrit	1	60	ET	E/O	1h30	4
UE 5.8.1 Handicaps 1	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E/O	3h	2
UE 7.4 Méthodologie d'analyse d'article	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E/O	2h	3
UE 8.6 Langues 3	1	30	CC	E/O	1	30	CC	E/O	-	2

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.5 Stage clinique 1	Stage et rapport à valider	6

4. Modalités de contrôle des connaissances 4^{ème} année

a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S7) en janvier et à la fin du 2^{ème} semestre (S8) en mai ; 2^{ème} session en juin, pour les S7 et S8. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

Aucune dette de 4^{ème} année n'est autorisée pour le passage en 5^{ème} année.

c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéficiaire reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

Décret no 2013-798 du 30 août 2013, article 14 :

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie.

d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat de l'Ecole d'Orthophonie.

CONTROLE DES CONNAISSANCES 4A 2017-2018

4A - SEMESTRE 7

Enseignements théoriques

	1 ^{ère} session (janvier)				2 ^{ème} session (juin)				Durée	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 5.1.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	E/O	1h30	3
UE 5.1.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	E/O	1h	3
UE 5.2.3 Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E/O	3h	3
UE 5.3.3 Bilan et évaluation de la cognition mathématique	1	20	CC	Ecrit	1	20	ET	Ecrit	2h	3
UE 5.7.2 Intervention orthophonique en aphasiologie	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E/O	1h00	3
UE 5.7.7 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans les troubles développementaux	1	40	ET	E/O	1	40	ET	E/O	2h	4
UE 5.8.2 Handicap 2 : Intervention spécifiques en orthophonie dans le cadre du handicap	1	20	ET	E/O	1	20	ET	E/O	2h30	2
UE 7.5 Méthodologie du mémoire	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E/O	-	3
UE 12.1 Optionnelle obligatoire	1	20	ET/CC	E/O	1	20	ET	E/O	-	3

Formation à la pratique clinique

		ECTS
UE 6.6 Stage clinique 2	Stage et rapport à valider	3

CONTROLE DES CONNAISSANCES 4A 2017-2018

4A - SEMESTRE 8

Enseignements théoriques

	1 ^{ère} session (mai)				2 ^{ème} session (juin)				Durée	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 5.2.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	1	40	CC/10 (écrit) CC/10 (oral) ET/20	E/O	1	40	ET	E/O	2h	3
UE 5.5.2 Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	1	40	ET	E/O	1	40	ET	E/O	1h	3
UE 5.6.2 Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	1	40	CC/10 ET/30	E/O	1	40	ET	E/O	2h15	2
UE 5.7.3 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	1	40	ET	E/O	1	40	ET	E/O	3h	3
UE 5.7.5 Bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis	1	40	CC/15 ET/25	E/O	1	40	ET	E/O	2h	2
UE 7.5 Méthodologie du mémoire	1	30	CC	E/O	1	30	ET	E/O	-	3
UE 8.8 C2i Niveau 2 métier de la santé	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E/O	-	2
UE 12.2 Optionnelle obligatoire	1	20	ET/CC	E/O	1	20	ET	E/O	-	3

Formation à la pratique clinique

	ECTS
UE 6.7 Stage clinique 3	6
UE 6.9 Stage de sensibilisation à la recherche	3

5. Modalités de contrôle des connaissances 5^{ème} année

a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S9) en novembre, et pendant les 3 séminaires du S10; 2^{ème} session en juin, pour les S9 et S10.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

b. Validation du grade master et certification

Selon le Décret no 2013-798 du 30 août 2013 (article 28), Le certificat de capacité d'orthophoniste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation ; Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
- obtenu le certificat de compétences cliniques (organisé au cours du S10) ; et
- soutenu leur mémoire⁷ avec succès (note supérieure ou égale à 10/20)

La délivrance du certificat de capacité d'orthophoniste est accompagnée de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ».

Les candidat(e)s ne peuvent être autorisé(e)s à présenter plus de deux fois le mémoire.

c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie.

d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat de l'Ecole d'Orthophonie.

⁷ Voir le Guide du mémoire.

CONTROLE DES CONNAISSANCES 5A 2017-2018

5A - SEMESTRE 9 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session (novembre)				2 ^{ème} session (juin)				Durée	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 5.3.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	1	20	CC	E/O	1	20	ET	O		2
UE 5.5.3 Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E/O	1h	2
UE 5.6.3 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	E/O	–	2
UE 5.7.4 Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des syndromes démentiels	1	40	CC/20 ET/20	Ecrit	1	40	ET	E/O	2h	2
UE 5.7.6 Intervention orthophonique dans les troubles cognitivo-linguistique acquis	1	40	CC/15 CC/25	Ecrit	1	40	ET	E/O	2h	2
UE 5.7.8 Evaluation, bilan et intervention dans le cadre des dysarthries neurologiques	1	20	ET/CC	E/O	1	20	ET	E/O	2h	2
UE 7.3 Statistiques 2	1	40	ET	E/O	1	40	ET	E/O	–	2
UE 7.5 Méthodologie du mémoire	1	présentiel			1	présentiel			–	5
9.3 Ethique et Déontologie	1	30	ET	E/O	1	30	ET	E/O	–	3
UE 12.3 Optionnelle	1	20	ET/CC	E/O	1	20	ET	E/O	–	3
UE 4.4 Education Thérapeutique du Patient	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E/O	–	2
8.3 Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E/O	–	1

Formation à la pratique clinique

	ECTS
UE 6.8 Stage clinique 4	Stage et rapport à valider 2

CONTROLE DES CONNAISSANCES 5A 2017-2018

5A - SEMESTRE 10 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session séminaires janvier/mars/avril				2 ^{ème} session (juin)				ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve	
UE 4.5 Relation Thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E/O	2
UE 10.1 Evaluation des Pratiques Professionnelles	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E/O	1
UE 11.1 à 4 Séminaires professionnels	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E/O	2
UE 12.4 Optionnelle	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E/O	3

Formation à la pratique clinique			ECTS
UE 6.8 Stage clinique 4	Stage et rapport à valider		11
Certificat de compétences cliniques	Oral (à l'issue du stage clinique) note /20	Oral (fin juin) note /20	NA

Mémoire de fin d'études

			ECTS
7.5 méthodologie du mémoire	Ecrit (manuscrit) + Oral (soutenance) juin – note /20	Ecrit (manuscrit) + Oral (soutenance) août – note /20	11

CONVENTION DE COOPERATION

Conformément aux dispositions de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971, de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004, et à l'article L 718-16 du code de l'éducation, il est conclu entre les signataires la convention de coopération suivante :

L'université François-Rabelais, Service de formation continue - 60 rue du Plat d'Étain - BP 12050 - 37020 Tours cedex 1, enregistrée sous le numéro 24 37 P0004 37 représentée par Monsieur Philippe Vendrix, Président,

Et

L'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS), 6 avenue du Professeur Alexandre Minkowski – 37170 Chambray-les-Tours, enregistré sous le numéro 24 37 02453 37 représenté par Madame Françoise PARISOT-LAVILLONNIÈRE, Directrice,

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention précise le mode de fonctionnement pour la préparation du

Diplôme d'Université « Médiation et Gestion des conflits », Année 2016-2017

sans concomitance avec le Diplôme d'État (1^{ère} partie) de Médiateur Familial.

Ce Diplôme d'Université fait l'objet d'une habilitation validée par les instances de l'université François-Rabelais de Tours.

L'université conserve le pilotage, le contrôle et la responsabilité de la mission confiée au partenaire et elle reste maître des modalités de certification, le cas échéant.

Conformément à la note DGESIP B2 n°2013 - 0260 du 26 juillet 2013, le partenaire assure une prestation d'enseignement qui ne peut être assurée par l'Université : compétences spécifiques du(des) formateur(s), plateforme technique, équipements spécifiques, personnels assurant l'encadrement/la sécurité, etc.

Cette convention prévoit les conditions d'inscription et de recrutement, les modalités de validation des parcours des stagiaires, la participation des enseignants et les conditions financières de cette coopération. Elle a été validée par la Commission Formation Vie Universitaire de l'université de Tours du 14/09/2017.

Article 2 – Modalités de coopération

La responsabilité du Diplôme d'Université « Médiation et gestion des conflits » est assurée par l'université François-Rabelais qui désignera Madame Federica OUDIN comme responsable pédagogique. Madame Dominique HUGER (IRFSS) sera co-responsable du diplôme.

L'admission des stagiaires au diplôme d'université est de la responsabilité de l'université François Rabelais, après examen du dossier et entretien de sélection.

Les deux organismes assureront le recrutement de 10 à 20 stagiaires selon les critères de sélection du diplôme.

Le diplôme d'Université sera validé par :

- la présence à l'ensemble des sessions,

- l'élaboration d'un projet professionnel.

Le démarrage effectif de la formation sera décidé d'un commun accord entre les signataires de la présente convention, après évaluation des conditions d'ouverture en termes d'effectifs et de fonctionnement.

Article 3 - Statut des stagiaires

Les stagiaires seront tous inscrits à l'université après avoir satisfait aux conditions d'admission.

L'inscription universitaire sera faite individuellement par chacun des candidats à l'université François-Rabelais de Tours.

Article 4 – Organisation

Le Diplôme d'Université comporte 182 heures de formation :

- 63 heures d'enseignement dispensées par l'IRFSS
- 63 heures d'enseignement dispensées par l'UFR DESS
- 42 heures d'enseignement co-animées par les 2 partenaires
- 14 heures de pratique professionnelle

Les enseignements se déroulent entre février et novembre 2016 en 8 regroupements de trois jours.

La formation se déroulera en alternance dans les locaux :

- de l'IRFSS,
- de l'UFR de Droit, Économie et Sciences Sociales.

Sans changement de maquette, les deux partenaires ont choisi de dispenser à partir de la session 2015/2016 un nombre d'heures d'enseignement identique, soit 105H chacun. 42 heures d'enseignement sont effectuées en co-animation (21 heures dans l'habilitation 2013-2017 de la formation).

Article 5 – Obligations de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale

L'IRFSS prendra en charge :

- 63 heures d'enseignement réalisées par des intervenants de l'IRFSS,
- 42 heures d'enseignement en co-animation avec un enseignant de l'UFR DESS.
- les frais de déplacements de ses intervenants.

Article 6 – Obligations de l'université François-Rabelais

L'université François-Rabelais prendra en charge :

- 63 heures d'enseignement réalisées par des intervenants de l'université (titulaires ou vacataires)
- 42 heures d'enseignement en co-animation avec un formateur de l'IRFSS,
- les frais de déplacements de ses intervenants,
- le suivi administratif des candidats et des stagiaires.

Article 7 – Conditions financières

L'université François-Rabelais percevra les recettes de la formation.

L'IRFSS facturera à l'université François-Rabelais sa prestation de services d'enseignement incluant :

- Les heures d'enseignement de Mme Huger ou de tout autre intervenant, personnel de l'IRFSS
- La mise à disposition de ses salles de cours
- La communication sur la formation effectuée par ses soins
- La mise à disposition de son personnel d'encadrement et administratif pour l'organisation de la formation
- Les collations stagiaires
- Les frais de déplacement de ses intervenants

La prestation de services d'enseignement de l'IRFSS sera calculée en fonction des frais réels observés et dans la limite de 50% du solde de la formation.

Est entendu par **solde de la formation**, la différence entre les recettes de la formation et les dépenses de l'université, constituées de :

- la contribution au pilotage de la formation continue universitaire dont le montant forfaitaire est voté en commission des moyens de l'université
- les frais de gestion administrative des candidats et des stagiaires
- la communication pour faire connaître la formation,
- les kits d'accueil des stagiaires,
- les frais de déplacement des intervenants extérieurs à l'université et à l'IRFSS,
- les autres frais pédagogiques éventuels.

Le **budget prévisionnel de la formation fera l'objet d'une annexe financière** établie à l'ouverture de la formation.

Le **montant réel du solde** de la formation sera transmis par l'université François-Rabelais à l'IRFSS après vérification de la réalité de la recette et des dépenses.

Un bon de commande pour prestation d'enseignements sera envoyé à l'IRFSS par l'université François-Rabelais.

Le règlement sera effectué dans un délai de 30 jours à réception de la facture de l'IRFSS qui mentionnera les différents éléments de sa prestation d'enseignement.

Article 8 – Durée, litiges

Cette convention est conclue pour une durée d'une année.

Les différends qui résulteraient de l'application de la présente convention seront soumis à l'appréciation des juridictions civiles de Tours.

Fait à Tours, le

La Directrice de L'Institut Régional de
Formation Sanitaire et Sociale

Le Président de l'université François-Rabelais

Mme Françoise PARISOT-LAVILLONNIÈRE

M Philippe VENDRIX

**ANNEXE FINANCIÈRE DE LA CONVENTION DE COOPERATION
RELATIVE AU DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
MÉDIATION & GESTION DES CONFLITS**

Année 2016-2017

Objet :

La présente annexe financière a pour objet d'établir le budget prévisionnel de la formation prévu dans la convention relative à l'organisation du Diplôme d'Université Médiation et Gestion des conflits, sans concomitance avec le Diplôme d'État (1^{ère} partie) de Médiateur Familial.

Ce budget prévisionnel sera considéré par les 2 parties pour décider du démarrage effectif de la formation.

En application de l'article 7 de la convention, il est prévu que L'IRFSS facturera à l'université François-Rabelais **sa prestation de services d'enseignement** incluant :

- Les heures d'enseignement de Mme Huger ou de tout autre intervenant, personnel de l'IRFSS
- La mise à disposition de ses salles de cours
- La communication sur la formation effectuée par ses soins
- La mise à disposition de son personnel d'encadrement et administratif pour l'organisation de la formation.
- Les collations stagiaires
- Les frais de déplacement de ses intervenants

La prestation de services d'enseignement de l'IRFSS sera calculée en fonction des frais réels observés et dans la limite de 50% du solde de la formation.

- Est entendu par **solde de la formation**, la différence entre les recettes pédagogiques de la formation et les dépenses de l'université :
- la contribution au pilotage de la formation continue universitaire dont le montant forfaitaire est voté en commission des moyens de l'université
- les frais de gestion administrative des candidats et des stagiaires
- la communication pour faire connaître la formation,
- les kits d'accueil des stagiaires,
- les frais de déplacement des intervenants extérieurs à l'université et à l'IRFSS,
- les autres frais pédagogiques éventuels.

1) Recettes pédagogiques prévisionnelles :

Les recettes pédagogiques de la formation sont perçues par le service de la formation continue de l'université François-Rabelais de Tours. Désormais les droits universitaires sont comptabilisés dans les recettes de la formation.

Financement employeur ou OPCA : 12 stagiaires X 3 150 € soit 34 650 euros
Financement individuel : 6 stagiaires X 1 800 € soit 10 800 euros
Financement partiel pour absentéisme : X stagiaires soiteuros

Total recettes pédagogiques :euros

2) Dépenses prévisionnelles hors prestations d'enseignement des deux parties :

Université François-Rabelais

Contribution au pilotage de la formation continue : 18 X 500 € = 9 000 euros

Frais de gestion administrative de l'action : 18 X 300 € = 5 400 euros

Frais pédagogiques, frais de déplacement intervenants extérieurs, frais de réception, frais de communication : euros

Total : euros

3) Solde prévisionnel de la formation :

Total des recettes pédagogiques : euros

Total des dépenses : euros

Solde : euros

4) Montant maximum de la prestation d'enseignement de l'IRFSS

Après vérification de la réalité de la recette et des dépenses, le montant de la prestation d'enseignement de l'IRFSS s'élèvera à **50% du solde de la formation soit euros.**

5) Modalités de règlement de la prestation de l'IRFSS

Un bon de commande pour prestation d'enseignements sera envoyé à l'IRFSS par l'université François-Rabelais.

En contrepartie de sa prestation d'enseignement l'IRFSS facturera sa prestation d'enseignement à l'université François-Rabelais, Service de la formation continue, 60 rue du Plat d'Étain – BP12050 - 37 020 TOURS Cedex 1.

La facture mentionnera les différents éléments de sa prestation d'enseignement.

Le paiement sera dû dans les 30 jours à réception de la facture.

Fait à Tours, le

La Directrice de L'Institut Régional de Formation
Sanitaire et Sociale

Le Président de l'université
François-Rabelais

Mme Françoise PARISOT-LAVILLONNIÈRE

M Philippe VENDRIX